

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 4 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni sous la Présidence de Mr Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Olivier LEBRUN, **Maire**, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTI, Antoine BEIS, Camille FAULQUE (arrivée à 20 h 12), Antoine BRELIER, Mme Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne ÉGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **Conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice,

ABSENTS EXCUSÉS – PROCURATION

Pauline BILLAUDEL	Pouvoir à	Jean-Michel ISSAKIDIS
Vincent GUILLON	Pouvoir à	Paola PILICHIEWICZ
Isabelle COQUELLE RICQ	Pouvoir à	Olivier LEBRUN
Geneviève JOIE	Pouvoir à	Laure COTTIN
Arnaud BROSSET	Pouvoir à	Jean-Philippe OLIER

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr LEBRUN désigne Mr LEBRUN comme secrétaire de séance.

Mr LEBRUN : « Messieurs, Mesdames, s'il vous plaît. Je commence par l'appel.

Mr le Maire procède à l'appel.

N'oubliez pas que vous aurez à signer le budget et la maquette de la M14.

Mr le Maire procède à la désignation d'un secrétaire de séance. Faute de volontaire. Mr le Maire se désigne.

Il faut bien le faire soi-même aussi. De toute façon, je relis toujours le procès-verbal. »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021.

Mr LEBRUN : « Madame ÉGAL m'a donné quelques petites corrections à la marge, qui ne sont pas significatives, mais qui nécessitent d'être modifiées.

Y a-t-il d'autres remarques ? Mme CHOPARD, je pense que c'est le moment de faire votre remarque. Nous sommes en train d'approuver, on fera une proposition après. »

Mme CHOPARD : « Oui, je n'ai pas de remarque sur ce qui a été retranscrit, j'avais une remarque sur le fond qui concernait des propos qui ont été tenus et qui vont faire l'objet d'une question. À moins que vous souhaitiez qu'on l'évoque plus tard. »

Mr LEBRUN : « La séquence étant dans le procès-verbal de la dernière fois, j'aime autant le régler tout de suite et ne pas la mettre en question orale. Vous aurez une autre question orale après. »

Mme CHOPARD : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, lors du Conseil municipal d'installation de cette nouvelle équipe municipale, vous avez rappelé la nécessité que toutes les opinions puissent s'exprimer dans le respect de la loi et du principe républicain de représentativité et des pluralités politiques. Lors du dernier Conseil municipal, à plusieurs reprises, vous avez insisté que le groupe « Viroflay c'est vous » alimente en idées et contributions afin d'enrichir le travail de la majorité municipale. Or, cela ne peut se passer que dans le respect des personnes, de leur expression et des électeurs que nous représentons. Lors des débats, Mr ISSAKIDIS, Maire adjoint en charge des finances a tenu des propos injurieux à mon égard, repris in extenso dans le compte-rendu de séance : « À part vous (Mme CHOPARD) tout le monde n'est pas demeuré dans cette salle. » Ces propos ont été entendus par les Viroflaysiens et les Viroflaysiennes qui ont suivi le Conseil municipal en direct, ou en replay et donc, ces propos sont dorénavant devenus publics. Pour ces raisons, je demande que des excuses me soient présentées en séance par Mr ISSAKIDIS. »

Mr LEBRUN : « Je voulais pouvoir l'évoquer la question du respect qui est une évidence. Je vais laisser Mr ISSAKIDIS vous donner le fond de sa pensée précisément. Je ne l'ai pas menacé, il va le faire et après, je vous proposerai quelque chose. »

Mr ISSAKIDIS : « Monsieur le Maire et vous tous mes chers collègues, j'ai pris connaissance de votre remarque. Moi, en parallèle, j'ai demandé une demande de précision du procès-verbal touchant la page 24 au premier paragraphe où l'on retrouve cette phrase que vous citez opportunément en dehors de son contexte en lui prêtant un sens, une signification qui n'est pas du tout celui que j'ai souhaité donner à cette affirmation, et donc, comprenant que par opportunité en isolant cette phrase d'un contexte, elle présentait une faiblesse de sens dans sa compréhension, j'ai, à ma propre initiative transmis à Monsieur le Maire, un projet de rédaction, précisant le sujet, rappelant, au besoin, mais à titre subsidiaire, qu'en aucun il ne s'agissait, ni de vous, ni d'injurier qui que ce soit. Mais je pense que ça n'aura échappé à personne, l'opportunité de communication, liée à l'exploitation opportune de cette phrase ne fait de secret à quiconque. La phrase que je précise viendra dans le contexte de phrase, extraite de son contexte général préciser son propos et affaiblir, à ce moment-là, définitivement le sens déviant que l'on peut lui prêter évacuant toute nécessité d'excuses. »

Mr LEBRUN : « J'en ai discuté avec Jean-Michel ISSAKIDIS : clairement, depuis que je suis élu, les débats peuvent être vigoureux, ici, mais en aucun cas, ils ne doivent manquer de respect et n'ont

manqué de respect et n'ont insulté qui que ce soit. En l'occurrence, la lecture de cette phrase peut prêter à interprétation, dans un sens, comme dans l'autre. Je vais donc vous faire une proposition, parce que clairement, les propos de Jean-Michel ISSAKIDIS ne visaient pas à vous insulter, à vous injurier, loin de là. »

Mr ISSAKIDIS : « Et ça ne s'adressait pas à Mme CHOPARD en particulier. »

Mr LEBRUN : « Je vous propose, ce qui se fait rarement, que dans le procès-verbal qui est effectivement la retranscription exacte des propos qui ont été dits - dans le feu de l'action, parfois, on dit des choses dont on a parfois du mal à mettre le sens - donc je vous propose de laisser cette phrase, puisqu'elle a fait partie de l'enregistrement et de rajouter la phrase suivante, qui sera en italique pour bien montrer que c'est quelque chose qui a été rajouté, un peu comme une note de la rédaction. : « *À la suite de l'approbation du PV et pour éviter toute ambiguïté, la phrase de Mr ISSAKIDIS est complétée de la sorte : « on n'est pas tous stupides ici, à part vous, élus de VCV qui seriez les seuls à être clairvoyants, tout le monde n'est pas demeuré dans cette salle. »* Il n'a pas voulu dire que vous étiez demeurée, ni vous Mme CHOPARD ni qui que ce soit dans cette salle, c'était simplement la suite des propos précédents que vous aviez tenus ; on ne peut pas imaginer qu'il n'y ait que quelques personnes qui sont clairvoyantes et les autres qui sont stupides. C'était le sens de cette phrase. C'est pour ça que je voudrais rajouter cette phrase, qui, de cette façon, met un terme à l'ambiguïté possible à sa lecture. »

Mme CHOPARD : « Non Monsieur le Maire, ça ne me convient pas du tout. Je peux comprendre que dans le feu de l'action, il y ait des lapsus, que vous m'indiquiez qu'il y a eu un lapsus, je peux l'entendre, me dire que la phrase est interprétative, je suis désolée, mais je m'adresserais à n'importe qui en lui disant : « À part vous, Monsieur ou à part vous, Madame, personne n'est demeuré », il n'y a pas d'autres interprétations possibles. « Personne n'est demeuré » ce n'est pas une interprétation, je ne suis pas en train de faire de la sémantique, je suis en train de dire une phrase qui a été dite, qui certes, peut être un lapsus, je vous l'accorde, dans le feu de l'action, effectivement, il peut y avoir un lapsus. Après, moi, je vais reprendre le règlement du Conseil, vous êtes tenu d'apaiser les débats, de faire en sorte que les débats se tiennent dans le respect des personnes.

À ce moment, il aurait été normal d'intervenir en disant : « Je pense Mr ISSAKIDIS, que vous avez fait un lapsus », mais pas, aujourd'hui, me faire un procès d'intention en compréhension. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous Monsieur le Maire et ce n'est pas du tout une interprétation. C'est sans doute, un lapsus, je vous l'accorde. Et nous avons eu un débat au sein de VCV en nous disant : « Est-ce qu'aujourd'hui, on laisse passer ce lapsus ? » Mais moi, je considère que l'ensemble des concitoyens et des concitoyennes qui ont écouté les débats ont entendu : « À part vous ici, Mme CHOPARD, personne n'est demeuré ». Donc entre votre condescendance, votre appel à votre expérience et au fait qu'aujourd'hui, nous, on peut contribuer, mais on ne le fait pas à la hauteur de ce que l'on devrait, je pense qu'il y a aussi une raison à garder et je vous rappellerai le règlement du Conseil municipal et également la loi, qui vous porte responsable, en cas d'injures au moment du Conseil municipal. Si vous souhaitez que les débats soient apaisés, il vous revient, Monsieur le Maire, d'être attentif aux propos portés. Nous nous efforçons à chaque fois, d'avoir des propos constructifs, d'être dans un débat politique, dans un débat d'idées, nous n'avons pas les mêmes convictions, c'est pour cette raison que nous avons porté une liste qui a réuni plus de 1 000 électeurs et au nom de ces électeurs, qui ont voté pour moi, je pense qu'ils n'ont pas voté pour quelqu'un qu'ils considéraient comme étant demeuré. »

Mr LEBRUN : « Je cherche à expliquer et à faire en sorte que chacun comprenne le sens de la phrase. Vous dites que j'aurais dû intervenir sur le coup. Vous n'êtes pas intervenue sur le coup. Si cette phrase vous a paru insultante lorsqu'elle a été prononcée, intervenez. On est tous là pour intervenir, il n'y a eu aucune intervention. Donc, la phrase est passée, personne n'a rebondi, donc, je n'ai pas non plus à dire... beaucoup de mots sont prononcés sur 43 pages de procès-verbal, c'est clairement à chacun de prendre sa responsabilité et de dire : « Je n'ai pas voulu prononcer cette phrase, je la précise », c'est ce que propose Mr ISSAKIDIS et que je vous propose de mettre dans le procès-verbal. Vous n'êtes pas d'accord, c'est votre droit, simplement au moment où les phrases sont prononcées, il faut le faire, pas forcément un mois après. Donc, on va peut-être clore ce sujet. J'ai fait une proposition que je vous propose de mettre dans le procès-verbal, vous pouvez dire : « Je suis d'accord » ou « Je ne suis pas d'accord », c'est tout à fait votre droit. Simplement, la pensée de Mr ISSAKIDIS a été

précisée et il n'a nullement été question de dire que, qui que ce soit, ni vous, ni les membres de votre liste, étiez des demeurés. Je le redis clairement. Il n'y a pas d'excuse à faire à partir du moment où l'insulte n'est pas avérée. Après, effectivement, on peut considérer que... je ne vais pas refaire le débat de la dernière fois, mais je tiens à le dire, pendant toutes ces années où j'ai été élu, jamais il n'y a eu d'insultes ou d'injures et ça ne va pas commencer maintenant. Si vous vous sentez agressée, dites-le sur le moment afin que je puisse intervenir pour demander : « Précisez votre pensée, précisez votre parole », on le fera, ça sera dans le procès-verbal complètement, on n'aura pas à revenir dessus. Et puis je vais essayer d'arrêter d'être condescendant en plus, mais ça, c'est difficile, c'est peut-être dans ma nature. Donc, je vous propose cette façon de faire, vous demandiez des excuses, simplement ça ne nécessitait pas d'excuses, mais une précision que je vous propose d'apporter. »

Mr ISSAKIDIS : « Monsieur le Maire et vous chers collègues, je voudrais rectifier, il n'est pas écrit « À part vous Mme CHOPARD » contrairement à ce que vous venez d'affirmer, il est écrit « À part vous, Mme CHOPARD ». Que vous l'ayez pris personnellement, j'en suis désolé pour vous, mais ça ne s'adressait pas à vous, d'autant que depuis le début de ce mandat, vous le savez très bien, ce ne sont que les têtes de liste qui parlent au nom de leur groupe, pour des raisons sanitaires, d'éloignement et d'équipement en micros, donc, vous pouvez, de façon constante persister à faire croire que vous êtes offensée d'une façon ou d'une autre.

Je suis désolé de vous le dire, mais ce n'est pas très crédible, on comprend, par contre, très bien l'inverse, qui a un effet d'opportunité tout à fait intéressant que vous essayez d'exploiter, qui est en marge des choses. En télévision, ça s'appelle un plan-séquence ou en plan de coupe, c'est-à-dire que l'on isole un tout petit morceau de quelque chose et on lui fait dire ce que l'on veut. Je vais prendre un exemple, si je dis à quelqu'un : « Vous aviez une tête de porc l'autre jour », ça peut avoir un certain sens, si j'ajoute : « En sortant de ce bal masqué », vous comprenez immédiatement que ça n'a pas du tout le même sens. Et je terminerai en rebondissant sur ce que disait Monsieur le Maire en revanche de tout ce qui vient d'être dit, moi, j'aimerais à l'avenir que quand Monsieur le Maire indique que vous pensez de lui qu'il est condescendant, vous précisiez si c'est en un mot ou en deux mots. »

Mr LEBRUN : « Je ne veux pas en rajouter, nous avons un ordre du jour qui est chargé. Je ne tiens absolument pas à ce que sous ma présidence, il y ait des échanges qui soient considérés comme insultants de part et d'autre. Néanmoins, il y aura des débats et je tiens à ce qu'il y ait des débats dans cette salle, clairement. Je vous l'ai dit, le débat, c'est un échange. Et puis on va arrêter là, après. Mme CHOPARD ? »

Mme CHOPARD : « En fait, je vous remercie, Mr ISSAKIDIS, parce que vos propos ne font que confirmer que l'on ne vit pas dans le même monde. »

Mr LEBRUN : « Je pense qu'on ne vit pas dans le même monde, effectivement. On vit dans la même ville, mais on n'a pas les mêmes aspirations... les mêmes choses ... vous l'avez dit tout à l'heure, les mêmes convictions, c'est fort possible. On ne partage pas tous les mêmes convictions en tout cas, mais la conviction du respect... on peut avoir des propos qui sont pour vous, parfois un peu vifs, mais ça, ce n'est pas un manque de respect non plus. Donc, il y a cette proposition que je vous ai faite, ça sera au procès-verbal de cette séance. Êtes-vous d'accord pour approuver le procès-verbal en ajoutant cette phrase-là ? »

Mme ÉGAL : « Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, je voudrais consulter mes collègues. »

Mr LEBRUN : « On prend une minute de suspension de séance, allez-y. »

SUSPENSION DE SEANCE

REPRISE

Mme ÉGAL : « Nous ne voulons pas entrer dans le débat qui oppose deux personnes. Donc, nous nous abstiendrons sur ce procès-verbal. »

Mr LEBRUN : « S'il est modifié de cette façon ? D'accord. Donc, nous n'allons pas le modifier, on va le laisser tel qu'il était à l'époque. Je vous le rappelle, si quelque chose vous paraît insultant, dites-

le aussi vite que possible. Je serai très clair de cette façon. Le débat est clos, nous laissons le procès-verbal dans cette composition-là, avec les trois ou quatre modifications, que m'a demandées Mme ÉGAL qui sont des modifications de quelques mots, mais qui ne changent rien à la teneur des propos, bien évidemment.

Je propose de passer à l'approbation de ce procès-verbal, ainsi rédigé, tel que vous l'avez eu, et non, tel que je vous le proposais. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2021.

1 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF VILLE – EXERCICE 2021

Mr LEBRUN : « Nous passons maintenant au point n° 1 qui est l'adoption du budget primitif ville. Avant de donner la parole à Mr ISSAKIDIS, je rappelle que nous avons eu, en janvier dernier, le débat d'orientations budgétaires qui était préliminaire à ce vote du budget, dans lequel on donnait un certain nombre de chiffres qui n'étaient pas à l'euro près, donc qui donnaient des orientations. Là, nous passons dans le budget à quelque chose de plus précis, puisque maintenant, c'est le cadre dans lequel nous serons amenés à travailler pour l'année 2021. Et quand je dis « ce cadre », c'est une autorisation de dépenses, de collecte des recettes et de les dépenser, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Sachant, je le rappelle, pour les nouveaux, c'est un budget qui peut faire l'objet de modifications durant l'année budgétaire si on se rend compte que le budget doit être réadapté sur certaines lignes en fonction des circonstances. Néanmoins, le budget tel qu'il est établi est un budget sincère, en fonction de la connaissance que nous avons des événements et du moment, bien évidemment. Je vous rappelle que l'an dernier, lorsque nous avons voté le budget 2020, nous n'avions pas encore totalement conscience de ce qui allait nous tomber sur la tête. Ce qui fait qu'en juin 2020, nous avons aussi fait une décision modificative pour intégrer les modifications, tant en perte de recettes qu'en dépenses supplémentaires. Je dis cela parce que le contexte est un contexte, comme on l'a dit au moment du DOB, qui est mouvant, fluctuant, on le voit toutes les semaines, tous les jours pratiquement, et donc, nous essayons de naviguer dans ce contexte. On donne des orientations, des détails sur les investissements que nous souhaitons faire en espérant qu'ils puissent se réaliser, bien évidemment. Je vais donc donner la parole à Jean-Michel ISSAKIDIS qui va vous dérouler ce budget, avant d'entamer le débat sur ce budget. Monsieur ISSAKIDIS, vous avez la parole. »

Mr ISSAKIDIS : « Monsieur le Maire et vous tous mes chers collègues, concernant les premières informations introductives de ce budget, j'ai souhaité vous rappeler, sur cette planche, **la structure générale** d'un budget. BP/CA/DM (Budget Primitif, Comptes Administratifs que l'on verra plus tard dans l'année, et Décisions modificatives qui ont été évoquées en parlant de 2020). La structure générale de ce budget, à des fins pédagogiques, est séparée en deux blocs, comme vous le voyez : fonctionnement dans la partie haute et investissement dans la partie basse de la planche qui vous est présentée et le sous-jacent de ce découpage budgétaire renvoie à des découpages budgétaires par grandes catégories, où l'on retrouve des filières, comme la filière technique, les services supports, les services aux habitants... que l'on retrouvera un peu plus loin dans le détail des chiffres. Je rappelle aussi en introduction que les deux sections tant en fonctionnement qu'en investissement doivent être équilibrées en dépenses et en recettes, équilibrées a minima, et pour ce qui concerne la section de fonctionnement, dès lors, c'est le rectangle vert qui vous est présenté, qu'elles dégageraient un résultat positif qui vient abonder aux recettes de la section d'investissement qui est dans la partie basse.

Passons aux chiffres **des grandes masses du budget 2021**, reprenant à peu près les chiffres que nous voyions précédemment lors du Débat d'orientations budgétaires. Vous avez là, les enjeux en dépenses et en recettes pour ce qui concerne le fonctionnement, dans la partie haute et la différence positive, le solde recettes moins dépenses qui est de 1,2 M€ comme indiqué précédemment, vient abonder les recettes d'investissement, la flèche verte vous indique où va ce solde positif.

Par rapport au DOB, nous avons eu quelques modifications, quelques ajustements, puisque comme je le rappelais lors du DOB, ça n'est pas un pré-budget, mais bien un débat d'orientations budgétaires, donc, maintenant, il est abouti. Les ajustements qui ont été faits, sur lesquels on reviendra un peu plus tard, touchent essentiellement à quelques dépenses investissements supplémentaires de l'ordre de 1 M€, quelques recettes en moins, liées notamment à l'ajustement au réel, d'un certain nombre de montants liés à des cessions de parcelles ou de moindres recettes liées à des demandes de subventions qui n'ont pas abouti en temps et heure ou que nous reformulerons de façon différente dans le cadre de certains projets.

Concernant le **budget de fonctionnement**, la **vue d'ensemble** vous est présentée. C'est une vue d'ensemble que l'on retrouvera dans le détail sur différentes planches un peu plus loin. Pour en dire deux mots : par exemple en recettes aux impôts et taxes. En première ligne, je vous ai rappelé les différences par rapport au budget de 2020. On voit qu'en recettes, nous avons un manque à gagner, une moindre recette de 292 k€ et à l'inverse côté dépenses, des dépenses supplémentaires, par rapport à l'année 2020 à hauteur de 1 034 k€. L'ensemble formant équilibre dans les deux blocs roses qui vous sont présentés. Et dans la partie basse de cette planche, un extrait des principales différences expliquant les différences par rapport à l'année 2020. Par exemple, dépenses de personnel +376 k€, côté impôts et taxes, en recettes, de moindres recettes à hauteur de -126 k€... Je vous laisse lire les détails qui vous sont présentés.

Un mot simplement concernant les droits de mutation qui sont intégrés, comme vous le voyez dans la partie recettes à droite, dans les 15,7 M€, intitulée « Impôts et taxes ». Nous avons prévu 1,2 M€ de droits de mutation, en baisse de 100 k€ par rapport à l'année dernière, compte tenu de la conjoncture du marché immobilier, telle que nous la connaissions au mois de janvier. J'en parle deux secondes, parce que depuis lors, j'ai lu, avec beaucoup d'étonnement, que le marché immobilier s'était valorisé, qu'il y a notamment, une petite bulle immobilière, ce qui m'a beaucoup étonné et qui m'a à revisiter, finalement, ce chiffre que l'on a maintenu à 1,2 M€, mais j'ai trouvé qu'il serait intéressant de partager avec vous, en quelques secondes, pourquoi les choses changent aussi brutalement entre janvier et aujourd'hui, début mars liées à ce droit de mutation. La raison est tout à fait singulière et étrange, cherchant à comprendre comment il était possible qu'un marché immobilier flambe, soit dans une spirale évolutive, positive, alors que l'on connaît le contexte général. Et en creusant, je partage cette information avec vous, parce que je trouve qu'elle est assez singulière pour l'époque, j'ai découvert qu'il y avait moins de vendeurs, qu'il n'y en avait au mois de janvier. C'est-à-dire qu'en gros, le marché est dans une bulle d'augmentation de valeurs de l'ordre de 6 % par rapport à l'année dernière, parce que les vendeurs ne veulent pas vendre. Et donc, ils raréfient l'offre, et avec un nombre d'acheteurs constant, bien qu'en légère baisse, mais relativement constant, ce marché se renchérit. On pourrait se poser la question légitime : « Pourquoi les vendeurs ne vendent-ils pas ? » Et là, l'explication renvoie à ce qu'indiquait Monsieur le Maire en introduction, à savoir qu'assez étonnamment pour moi et un peu attristant, les vendeurs ne veulent pas vendre, retiennent leurs biens à la vente, parce qu'ils craignent qu'en liquéfiant... en liquidifiant... je ne sais pas comment on peut dire, la valeur de leur bien immobilier, une ponction leur soit appliquée sur leur épargne, à un moment ou à un autre, après que supposément, nous serions sortis de cette crise de la Covid à un horizon que nous ne connaissons pas. J'ai trouvé qu'il n'était pas inintéressant de le rappeler ici. Toujours est-il que sur le plan budgétaire, nous maintenons quand même 1,2 M€, je trouvais même assez « amoral » d'espérer des droits de mutation en hausse à la suite d'un phénomène comme celui-ci qui ne correspond évidemment pas à une création de valeur, mais plutôt à la mesure de l'indigence de traitement d'une situation sanitaire à laquelle nous faisons face avec des effets induits et collatéraux comme celui-ci par exemple.

Donc, 1,2 M€, pour le reste, beaucoup de ces chiffres seront repris un peu plus tard avec des détails, que je ne vais pas détailler ici, si ce n'est, peut-être, la masse salariale, les frais de personnel qui méritent quelques explications, nous amenant à cette diapo qui vous détaille **les frais de personnel** en 2021, pour vous indiquer deux choses : la première, en abscisse, c'est-à-dire horizontalement, la liste des filières officielles telles qu'elles apparaissent dans les documents réglementaires vous indiquant à hauteur du paragraphe en bleu, les montants qui constituent ces frais de personnel pour 2021. Je précise, car la remarque m'a été faite, mais ça n'est pas une erreur, que le long de cet axe qui est numéroté : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, quelqu'un m'a dit : « Il manque 7 », non, nous n'avons pas loupé 7, en fait, c'est la nomenclature officielle sauf qu'elle concerne une filière d'emplois que nous n'avons pas et donc, ce n'est pas une erreur de passer de 6 à 8, je le précise, ce n'est pas forcément le plus important, mais c'était pour préciser le propos et montrer que nous faisons le travail sérieusement. Et

donc, revenant à ces chiffres de frais de personnel, comment s'expliquent les différences que nous constatons au début ? Rappelez-vous, sur le slide précédent, nous avons 11,6 M€, comparés à 2020, une augmentation de 376 k€. Cela s'explique par un renforcement des équipes de police municipale, avec un budget alloué à cet effet, mais également, d'autres ajustements liés à des cadres d'emploi, des animateurs notamment, l'intégration d'un certain nombre d'agents et la création d'un poste aux affaires économiques, le renforcement de l'équipe du restaurant municipal. Nous savons expliquer, ligne par ligne, euro par euro, cette différence. L'augmentation des frais de personnel, au cas particulier, s'explique et se ventile le long de ces filières qui vous sont présentées.

Si nous poursuivons toujours en référence, et je fais appel à votre mémoire, au slide que nous voyions précédemment, parlant des **charges à caractère général**, nous avons presque 7 M€, 6 917 349 € comme vous pouvez le lire de charges à caractère général. Elles sont en augmentation d'environ 500 k€ par rapport à l'année 2020 qui s'explique par différents postes notamment, l'augmentation du coût des contrats de ménage, puisque nous sommes dus, dorénavant et ce qui devient une nouvelle normalité en quelque sorte, de renforcer nos opérations de nettoyage, tenant compte des risques putatifs de contamination de la Covid, et qui engendre un surcoût que nous avons pris en compte. Et puis différents autres postes de dépenses dont certains ont un caractère cyclique, comme par exemple, l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont nous aurons besoin en 2021, pour renouveler un certain nombre de marchés liés aux diagnostics thermiques, aux marchés de renouvellement et d'entretien du chauffage. Mais également, la création de cinq places supplémentaires à la crèche Maison Bleue, qui sont dans ces montants qui vous sont présentés.

Si l'on poursuit, en revenant cette fois-ci, du côté des dépenses à caractère obligatoire, on retrouve le **FPIC** que nous avons eu à connaître déjà lors du débat d'orientations budgétaires. Nous avons déjà dimensionné le FPIC à hauteur de 716 k€ renvoyant à cette courbe qui vous rappelle l'évolution à travers quelques années, remontant à 2012. Il y a une possibilité qui sera conditionnée par la croissance de la fiscalité au niveau de Versailles Grand Parc, que nous puissions bénéficier, mais c'est au conditionnel, d'une aide pour la prise en charge partielle de ce FPIC par l'Agglomération, mais sous condition qu'il y ait, évidemment, une certaine croissance de la fiscalité, ce qui renvoie toujours, au même sujet que j'évoquais précédemment, c'est-à-dire que cette croissance de fiscalité n'advient qu'à partir du moment où il y aura une croissance économique et marchande, ce dont nous ne sommes pas certains. Donc, de façon prudente, mais sans aller au-delà de ce qui est nécessaire, nous avons budgété 700 k€ pour nous affranchir de nos obligations vis-à-vis du FPIC sur 2021.

Un mot des **impôts locaux** qui seront ré-évoqués à la délibération suivante, qui vous sont présentés. Je vous rappelle que nous avons encore, pour la dernière fois peut-être - je dis « peut-être », parce que les choses peuvent changer assez brutalement du point de vue législatif - mais pour l'instant, c'est ainsi, nous avons encore trois taxes locales qui sont celles qui vous sont rappelées : foncier bâti, habitation et foncier non bâti. Les assiettes, les bases fiscales et les taux vous sont rappelés ainsi que les recettes estimées issues de ces bases et un point que l'on a précisé, nous comparant aux autres villes de même strate, donc, de 10 à 20 000 habitants et soulignant que les taux à Viroflay, sont inchangés depuis plus de dix ans. Les impôts directs des villes de 10 à 20 000 habitants à hauteur de 563 € qui est rappelé sont une moyenne nationale qui n'indique pas l'écart-type, c'est-à-dire la dispersion autour de cette moyenne. On comprend très bien que l'interprétation seule de ces deux chiffres mis bout à bout serait nécessairement trompeuse, mais ça donne une indication qui n'est pas inintéressante de rappeler.

La DGF est une fraction de nos recettes rappelées à la première diapo. Vous en voyez l'évolution en 2021, nous perdrons par rapport à 2020, 52 k€ parce que bien que constante dans les textes, cette DGF est soumise à des phénomènes d'écrêtage liés à des mécanismes plus ou moins complexes, clairs et pas très lisibles en réalité. Mais pour Viroflay, ça renvoie, pour lever un peu le voile sur le sujet, ça renvoie à la population. Des équations dont les services centraux ont le secret, qui ne sont pas toujours évidentes à comprendre. Mais le résultat, c'est -52 k€. Évidemment, il y a l'épaisseur du trait, on ne voit pas trop l'évolution au graphique, mais c'est une légère baisse. On l'a intégrée, c'est ce qu'il faut retenir par rapport au DOB que nous présentions au mois de janvier. C'est une donnée qui est maintenant normalisée dans notre construction budgétaire, il n'y a plus d'effet de surprise, la tendance est avérée, très clairement.

Les droits de mutation, je l'évoquais précédemment, nous retrouvons les 1,2 M€ complètement à droite, le long de l'axe horizontal, à hauteur du BP 2021, c'est ce que nous avons prévu au budget cette année, nous verrons en cours d'année, si les tendances que j'évoquais se confirment dans ce sens, ou s'inversent, ou restent stables. On n'est pas en capacité aujourd'hui, de faire mieux que cela.

Nous arrivons à la **répartition des dépenses et des recettes** par service. Les services qui sont là sont ceux qui ont été évoqués au tout début : rappelez-vous quand je vous évoquais que ce n'était pas une erreur de passer de 6 à 8 le long des étiquettes de l'axe horizontal. Ce slide est intéressant à deux titres. D'abord, parce que, comparant aux recettes en orange et aux dépenses en bleu, on voit quelle est la nature de l'exercice dans une collectivité territoriale pour chercher les équilibres obligatoires, légaux, réglementaires, que j'évoquais au début. Rappelez-vous, je parlais du budget de fonctionnement qui devait être équilibré et on voit l'enjeu. On est dans une activité qui agit dans le sens de l'intérêt général, qui n'a pas vocation ni à thésauriser des sommes d'argent en vue d'on ne sait quoi, ni de réaliser des profits. Et là, on le voit très clairement, puisque la différence entre orange et bleu est partout en faveur des dépenses ou en défaveur des recettes, comme vous voulez. Ça donne un paysage intéressant à connaître pour ceux qui ne voient pas trop quelle est l'ampleur de l'enjeu de devoir équilibrer des budgets qui par construction sont par nécessité tous déficitaires sur le plan comptable et financier, qui est une approche finalement froide des chiffres, qui n'intègre pas les enjeux de missions et de services rendus qui viennent en addition de tout cela. Pour autant, dans la partie basse de cette planche, il est rappelé quelques éléments de comparaison, pour des villes de même strate, donc de 10 à 20 000 habitants, je vous laisse découvrir ces chiffres, on voit très bien que tant en dépenses qu'en recettes, nous sommes dans l'épure de villes tout à fait comparables autour de la moyenne, donc, rien d'alarmant en la matière, ni la manifestation d'une surfiscalisation ou de modalités de gestion qui seraient attentatoires du principe moyen, tel que ces chiffres le montrent.

Tout cela est regroupé dans un **tableau de synthèse** qui reprend tous les chiffres qui ont été vus juste avant. Comparant sur la colonne de droite, la deuxième en partant de droite, les écarts par rapport au budget primitif de 2021 et sur la colonne complètement à droite, en pourcentage, ce que l'on peut constater c'est notamment la chute assez importante, en bas à droite à -53,8 % de notre capacité d'autofinancement, qui heureusement, les années précédentes constituaient un montant assez important qui nous permettait d'agir, je rappelle que cette capacité d'autofinancement a pour objet d'alimenter en recettes le budget d'investissement, donc il s'agit d'investissements qu'il faut imaginer derrière ce solde positif. Donc, malgré une baisse assez importante, nous restons quand même en capacité d'avoir une capacité d'autofinancement ce qui va nous amener à la **section d'investissement**, où nous allons retrouver, à l'image de ce que nous voyions au début : les dépenses côté gauche de l'écran et les recettes côté droit. Retrouvant, comme nous l'avions vu lors du débat d'orientation budgétaire gardant le même formalisme dans la case bleue la capacité d'autofinancement que j'évoquais précédemment. Je soulignerais un point qui n'est pas négligeable, qui est que nous augmentons par rapport à 2020, nos investissements de 3,5 M€. Je le souligne parce que parfois, il est facile dans certaines collectivités de trouver des équilibres un peu artificiels en affalant, en quelque sorte, les investissements. C'est une façon probablement, de dernier recours que certaines collectivités mettent en œuvre dès lors qu'elles se retrouvent dos au mur financièrement. Nous, nous subissons à la fois, comme je l'indiquais au début, sur le budget de fonctionnement, des pertes de recettes et des augmentations de dépenses, pour autant, nous n'avons pas affalé nos capacités d'investissement, nos allocations d'investissement, et c'est un point extrêmement important, car il n'échappe à personne que dès lors que plusieurs années d'affilée, nous sacrifierions à ces recettes d'investissement et leur allocation à maintenir les équipements de la Ville, les bâtiments, voirie, espaces verts, tout ce qui est noté sur la partie gauche, plusieurs années plus tard nous retrouverions l'obligation de réaliser ce qui doit être fait, mais pour des montants bien supérieurs, dus à la dégradation, pendant plusieurs années, de ce qui n'aurait pas été entretenu, comme il se doit. Et donc, parlant de ces **dépenses d'investissement**, sur la partie gauche de l'écran, en matière de bâtiments, nous avons quelques grands programmes :

La réhabilitation du gymnase des Prés-aux-Bois, que l'on va retrouver un peu plus loin, avec plus de détails dans des fiches projet sur lesquels nous allons arriver ;

La réhabilitation de l'école de l'Aulnette ;

La poursuite du programme Viroflay 2025, avec la création de la crèche des Réservoirs ;

Le centre de Dieuleveult qui va être totalement réhabilité avec une option très marquée pour en faire un bâtiment bas carbone, mettre tout ce qu'il y a de plus avancé en matière de transition énergétique et de frugalité énergétique. Ce bâtiment qui date de quelques années, que nous retrouverons plus tard dans les fiches projets qui seront présentées lors de ce budget, nous allons prendre l'opportunité de le rénover en profondeur pour en faire un bâtiment qui devrait, si tout se passe à la hauteur de nos ambitions, être un modèle pour les 20, peut-être 30 ans à venir, je ne sais pas comment les choses évolueront.

Au-delà, vous retrouvez l'ensemble des détails de ce dont nous parlions à l'instant, de façon résumée dans cette fiche précédente retraçant les **dépenses et les recettes d'investissement**, avec, cette fois, des recettes qui vous sont détaillées par projet incluant à la fois des cessions, comme le terrain des Réservoirs, faisant écho à cette crèche des Réservoirs en dépense que j'évoquais juste avant. Donc, nous cédon un terrain et simultanément, évidemment modulon le temps de construction et de mise en service, le projet de création de cette crèche des Réservoirs verra le jour. C'est là où du point de vue projet, nous retrouverons un peu plus loin la fiche projet, la jonction entre un certain nombre de recettes comme celles dont je parle et des dépenses évoquées précédemment.

Également des subventions, qui sont extrêmement importantes, car sans elles, il est difficile de tenir à l'équilibre des dépenses en regard de recettes qui peuvent venir à manquer. Donc, nous procéderons, nous avons déjà commencé, à la demande d'un certain nombre de subventions qui vous sont présentées ici et nous en aurons probablement d'autres en cours de route que nous ne connaissons pas encore précisément, mais qui toutes ensemble procèdent de cette mécanique de constitution de nos recettes d'investissement.

Côté **Viroflay 2025**, un programme engagé depuis de nombreuses années, qui se poursuit, qui est un programme structurant, un programme de fond qui d'année en année, joue du projet de faire évoluer la Ville pour la maintenir dans son époque en maintenant un investissement constant et donc, vous sont rappelées à l'écran, les différentes composantes de ce programme Viroflay 2025, pour ce qui touche à l'année 2021. Vous noterez au passage que l'on y retrouve ce que j'évoquais précédemment, à savoir, la réhabilitation du centre Dieuleveult, en études et en travaux pour commencer, plus un certain nombre d'autres projets qui sont listés : la fameuse crèche des Réservoirs qui fait partie aussi de ce programme d'ensemble d'évolution de la Ville dans la continuité.

Côté **bâtiment**, chiffre évoqué également précédemment. On retrouve la réhabilitation du gymnase du Prés-aux-Bois, à hauteur de 730 k€, plus un ensemble d'autres dépenses listées. Pour ce qui concerne l'Hôtel de Ville, c'est essentiellement la réfection des façades. L'Hôtel de Ville, vous le savez, est un bâtiment qui date d'une époque qui était, si je me souviens bien, le Second Empire et donc, qui nécessite, un entretien courant, pas permanent, mais régulier et donc, l'année 2021 sera une de ces années, où nous devons prendre en compte un certain nombre d'investissements pour maintenir au niveau de notre époque, cet Hôtel de Ville qui est ancien et historique.

Le marché chauffage, que j'évoquais précédemment en assistance à maîtrise d'ouvrage au budget de fonctionnement pour ce qui touche au renouvellement de ce contrat qui ressort dans cette liste sous le libellé de « P3 chauffage ».

Plus la police municipale, 85 000 € pour des équipements supplémentaires, des travaux de bâtiment dans les locaux de la police municipale, qui là aussi, nécessitent un accompagnement en investissement de l'augmentation du nombre de policiers municipaux, que j'évoquais précédemment en parlant du budget du personnel.

Donc on a bien sous les yeux, un plan d'investissement qui est cohérent, qui est relié avec le budget de fonctionnement, allouant à la fois des moyens d'investissements et des engagements, qui font écho aux projets d'investissements, comme je le dis très souvent, le budget doit être fait dans la mesure du possible et en ce qui me concerne, c'est une option indiscutable à partir d'un plan d'action. C'est le plan d'action qui fait le budget, je le répète souvent. Là, nous avons une manifestation de ce plan d'action où l'on retrouve en écho, en investissement et fonctionnement, l'ensemble des éléments du plan d'action que j'évoque régulièrement dans notre assemblée.

Identiquement, côté **voirie**, des dépenses d'investissement à nouveau qui vous sont présentées. Un détail rapide sur les aménagements divers qui est l'avant-dernière ligne de ce tableau, à hauteur de 165 k€. Ces aménagements divers ne sont pas simplement des réserves « en vue de... » sans savoir exactement ce que nous pourrions en faire, mais simplement l'intention modulo le déroulé d'un certain nombre de diagnostics de voiries, de chaussées, de pouvoir entretenir une partie de la voirie qui ne nécessite pas, comme les autres rues qui sont listées des investissements aussi importants, prises une par une.

Deux points supplémentaires qui n'apparaissent pas à l'écran, qui sont intéressants, ce ne sont pas de gros montant, mais je le souligne quand même, dans ce montant, on a inclus l'achat de pluviomètres, par exemple, pour une vingtaine de sites avec l'objectif d'automatiser l'arrosage automatique en fonction de l'hydrométrie et de la pluviométrie.

Peu à peu, à notre rythme et en fonction de nos capacités budgétaires, nous évoluons aussi, pas uniquement dans les bâtiments, mais aussi sur la voirie, vers des pratiques aujourd'hui, qui se

généralisent en matière d'économie de l'eau potable. On sait que c'est un véritable enjeu qui va prendre une importance particulière dans les années à venir.

Pour anticiper une question qui peut-être, jaillira plus tard, sans entrer dans les détails : le mur Gaillon est budgété dans ces montants. En fonction de ce qu'il adviendra des diagnostics et du reste, nous verrons l'usage de ces budgets à cette fin, modulo que d'ici là, nous ayons un bilan complet si nous ne l'avons déjà.

En **synthèse**, vous retrouvez à nouveau, à l'image de ce que je présentais pour la section de fonctionnement, le miroir en section d'investissement, vous retrouvez tous les chiffres, le chiffre en bas à droite, en vert, vous indique que du fait des équilibres que nous réalisons, le besoin d'emprunts sur l'année 2021, en vertu de cet exercice budgétaire tel qu'il est modélisé aujourd'hui, sur la base des éléments dont nous disposons, bien entendu, ce besoin d'emprunt est nul. Ce sera probablement une des dernières années, puisque nous entrerons, dans les années suivantes, dans d'autres modalités d'investissements qui nécessiteront, peut-être, de voir les choses différemment, mais nous y travaillerons en temps voulu. Pour ce qui concerne l'année 2021 et en investissements, notez simplement, besoin d'emprunt : nul.

Nous en parlions justement, vous avez sous les yeux un **état de la dette**. Nous avons peu d'emprunts en cours, vous les voyez listés devant vous, avec un qui est basé sur un taux variable EONIA +0,04 et puis des emprunts à taux fixe, plus anciens. Ce sont des emprunts budgétaires, l'ordre de grandeur des remboursements annuels que nous consentons en vertu de l'exercice de ces emprunts est inférieur à 100 k€/an. Il est de l'ordre de 90 k€/an, on garde une capacité d'emprunt et d'investissement qui est entière, qui nous permet justement, de planifier, pour les années qui viendront, au-delà de 2021, un certain nombre de projets avec la vue aujourd'hui, de la capacité réelle d'être au rendez-vous des réalisations. Ce que traduit, ce que vous voyez tout en bas de cette diapositive, comparant à nouveau l'encours total de la dette en euro, par habitant, de la Ville de Viroflay à hauteur de 358 €, comparé à ce qu'est ce montant pour ce qui concerne les villes de 10 000 à 20 000 habitants au niveau national.

Nous avons une marge de manœuvre, des capacités à faire.

Voilà pour la partie budgétaire. J'ai toujours bien conscience que tout ce qui budgétaire et financier n'est pas forcément extrêmement parlant pour tout le monde. À l'inverse d'autres personnes souhaiteraient mieux voir, mieux comprendre, finalement, comment tout cela se raccroche aux projets : il vous est présenté, à partir de cette diapo, un certain nombre des projets qui ont été évoqués. Là, en particulier, le **centre aquatique des Bertisettes** qui parle à tout le monde, qui entrera en service en septembre 2021, comme indiqué et rappelant dans le petit médaillon à droite, les enjeux d'investissement et de fonctionnement pour l'année en cours. Ce n'est pas inintéressant, ça fait le lien, je trouve de façon assez parlante, entre une certaine aridité des chiffres et une réalité palpable par nos concitoyens quant à l'usage que faisons des deniers publics. Je ne parle pas plus en détail du projet de piscine, vous le connaissez tous, sachez simplement que pour l'année 2020, nous avons eu, quand même, à supporter un surcoût lié à la Covid que nous avons absorbé, qui n'était pas un montant indolore puisqu'il était supérieur à 400 k€, mais malgré tout, les choses se font, elles avancent, démontrant qu'il est toujours utile de garder quelques marges de manœuvre sans excès, mais nécessaires, de façon à faire face à des imprévus, d'autant plus dans la période actuelle.

Fiche projet également touchant à la **Maison Forestière**, qui est un projet qui démarre. Je rappelle que la Ville de Viroflay a fait l'acquisition de cette maison forestière, c'est une acquisition qui est en cours, qui devrait aboutir aux alentours du mois de mai de cette année ; un investissement de 850 k€ et, à venir, des modalités d'usage et de valorisation de cet acquis foncier qui sera propriété de la Ville avec des idées de projets, des propositions, des options possibles que nous regardons et qui seront mises à la discussion, en temps voulu.

Réfection de l'école de l'Aulnette : même principe, investissement en 2021, des subventions en cours, nous comptons présenter des demandes de subventions sur le plan de relance comme c'est indiqué. Puisque la nature même des travaux envisagés dans ce bâtiment touche par beaucoup d'aspects à des sujets renvoyant à l'efficacité énergétique, l'isolation, on parle d'engagement de travaux qui touchent à l'isolation des toitures, de nouvelles toitures, l'isolation des façades, des ventilations double flux qui récupèrent les calories de l'air frais entrant donc, résolvant, au passage, le sujet de l'aération dans les bâtiments qui a pris une importance particulière depuis l'an dernier. Beaucoup de travaux envisagés, qui, comme c'est précisé, seront affectés à ce bâtiment dont la date de construction est rappelée : 1959, il faut faire quelque chose maintenant et l'année 2021 est la bonne année pour lancer cette initiative.

La **Police municipale**, je l'ai évoquée, on retrouve les chiffres que nous voyions précédemment dans les tableaux à caractère financier. Ici, pareillement, début des travaux au mois d'octobre. Renforcement du service de police municipale sur la Ville, vous l'avez constaté, tout cela accompagné, sur le budget d'investissement, de l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour la police. Les fameuses caméras-piétons dont on a entendu beaucoup parler à différentes occasions depuis 2018 avec les manifestations des gilets jaunes et tout ce que la presse télévisuelle et écrite relate, ça prend une importance de plus en plus prégnante semble-t-il, donc nous passerons ce pas de caméras-piétons. Donc, des investissements qui ont été réfléchis et qui accompagnent l'évolution, à la fois, des choses, des attentes, des demandes et la nécessité d'assurer la sécurité et la bonne cohabitation de tous ceux qui vivent à Viroflay, ou passent, ou travaillent à Viroflay.

La **crèche des Réservoirs**, je l'ai évoquée, je ne m'attarde pas plus. Des investissements : 1,4 M€ : 42 berceaux concernés par cet investissement, des jardins dédiés comme c'est précisé. Cette crèche des Réservoirs sera sur l'avenue du Général Leclerc, et là encore, des demandes de subventions à venir et des options qui ont déjà été évoquées ici même à l'occasion de la présentation de ce projet, à savoir, une option d'aller vers une construction structure bois et la volonté d'avoir un traitement de l'air à la pointe de ce qui peut se faire aujourd'hui en la matière. Les subventions à venir que nous attendons, que nous avons sollicitées viendraient, modulo que nous ayons des accords, à la fois de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Région Île-de-France. Ces dossiers sont en cours d'instruction ou de délibération.

Le **gymnase des Prés-aux-Bois**, on le connaît, construit en 1970, là aussi, un besoin de rénovation en profondeur, pour recréer un équipement pour les 20, 30, 40 années à venir... 1970, ça fait plus de 50 ans déjà. Donc, des subventions attendues, Région, Département... différentes sources, je ne m'attarde pas plus, nous avons déjà beaucoup échangé sur le sujet.

Dieuleveult, évoqué également, dépenses d'investissement : 1,12 M€ avec, comme je le disais, une volonté de vraiment profiter de rénover ce bâtiment qui date de 1985 en mettant en œuvre une démarche bas carbone, à la hauteur des ambitions les plus avant-gardistes, mais réalistes que nous pourrions nous permettre de mettre en œuvre dans ce bâtiment sans aller vers de la démagogie, ou de l'expérimentation hasardeuse ; il ne s'agira pas non plus d'un laboratoire d'essai de tout ce qui se fait en la matière et qui n'est pas avéré dans le temps, ou démonté par l'efficacité par ailleurs.

Deux projets pour finir : le **pôle seniors La Forge** que vous connaissez tous. Un investissement pour l'année 2021 qui vous est rappelé et là encore, la volonté de profiter de cette occasion, de profiter de la nécessité de mettre cet équipement à jour pour en faire un équipement démonstratif aussi de son époque et des décennies à venir, mais aussi et avant tout, d'en faire un pôle qui rend de véritables services comme ceux qui sont schématisés à l'écran. Ce projet peut avancer en termes de construction, vous le voyez, on n'a pas de maquette à présenter, mais un avant-goût répondant à la question de : Quels vont être les services rendus par cet équipement rénové, en comparaison avec ce qu'il est aujourd'hui et en vertu du potentiel des services qu'il va rendre dans les décennies à venir.

Et pour finir : une étude qui sera lancée dans l'année, touchant la **modernisation du marché Leclerc**, qui est aussi un équipement qui a fait ses preuves, qui a rendu les immenses services qu'on lui connaît depuis tant de temps et qui à son tour, en 2021 vient dans l'ordre des listes de biens fonciers qu'il faut retravailler, car le commerce change, les usages changent, tout change, vous le savez et il convient à la fois d'accompagner ces changements que l'on constate et en même temps tenter de les anticiper pour les projeter dans un avenir un peu plus lointain dès lors que cela permettrait d'en assurer la durabilité d'usage pour les décennies à venir.

Voilà pour ce qui concerne la présentation du budget, Monsieur le Maire.

Mr LEBRUN : « Merci Monsieur ISSAKIDIS, pour cette présentation. J'aimerais juste revenir, avant de laisser la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer, sur la diapositive qui montre les frais de personnels par secteur, ce n'est pas forcément visible en tant que tel, je voulais attirer votre attention sur deux points : le poste de police municipale, c'est un coût de 777 k€ et je rappelle qu'il y a vingt ans, très peu de villes étaient équipées de police municipale, pour une bonne et simple raison, c'est que la police nationale avait des effectifs plus importants que ceux que l'on connaît maintenant. Progressivement, nous avons été incités à la fois par l'État, par son désengagement, mais par les Viroflaysiens qui souhaitaient avoir davantage de sécurité et donc, en fait, notre service de police municipale nous revient quand même, compte tenu des efforts de recrutements que nous avons faits à près de 800 k€/an. C'est assez considérable, intégrant leur équipement, bien évidemment. Et puis l'autre point, je voulais pouvoir additionner trois de ces secteurs : le secteur 2 scolaire et périscolaire,

le secteur 4 sports et jeunesse et le secteur 6 petite enfance. En les additionnant, vous verrez qu'en fait, on arrive à un montant de 5,6 M€, c'est-à-dire 50 % de nos dépenses de personnels qui sont affectés globalement à la jeunesse : les enfants en bas-âge, les enfants en âge scolaire maternel ou élémentaire, au collège voire un peu au-delà. 50 % des frais de personnel sont consacrés à la jeunesse. Après, nous avons des frais de personnel qui sont consacrés à des dimensions techniques. On a besoin d'avoir des techniciens et évidemment, nous avons des frais de personnel sur toutes les dimensions administratives que l'on connaît, dont, l'état civil puisque nous faisons des missions pour le compte de l'État, également. Je voulais faire ces deux remarques, j'aurais l'occasion d'en faire d'autres tout à l'heure. Je voulais donner cet éclairage avant de lancer le débat.

Y a-t-il des demandes de paroles ? Mme CHOPARD, Mme ÉGAL. »

Mme CHOPARD : « Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. Nous vous remercions pour cette présentation du budget primitif, bien plus sobre dans sa forme que les documents d'orientations budgétaires. Notamment, nous louons le travail de répartition des dépenses et recettes par thématique d'intervention communale. Nous l'avons sous les yeux, pour le poste frais de personnel, mais c'était le slide 19 qui reprenait, je pense, les dépenses et recettes par action.

Vous avez ainsi tenu compte des demandes des années passées et fait apparaître des postes nouveaux : le poste police municipale ainsi que celui de l'action économique. Nous espérons que cette répartition sera maintenue sur le mandat en cours, donc, les budgets des années suivantes présenteront cette répartition afin de permettre une meilleure visibilité des évolutions budgétaires de la Ville. Nous regrettons cependant que n'apparaissent pas, plus lisiblement, les dépenses/recettes liées à la délégation de service public du centre aquatique et que le poste services généraux et administration publique ne soit pas scindé entre les dépenses directes pour les services aux habitants et les dépenses et services supports, c'est-à-dire les prestations ou conseils ou missions de services comme l'évoquait Monsieur ISSAKIDIS que vous engagez pour vous aider dans votre action communale. Votre budget primitif est une déclinaison détaillée des orientations présentées en débat d'orientations budgétaires à l'exception notoire de l'enveloppe de travaux pour la réhabilitation du bâtiment Dieuleveult qui passe de 120 k€ à 1,2 M€. Dans votre présentation, vous indiquez que sur l'année 21, il y aura des études techniques et des travaux. Je fais appel à mon expérience de maître d'ouvrage, j'ai vingt ans d'expérience en tant que maître d'ouvrage auprès de collectivités, sur une opération sur laquelle le programme n'est pas encore défini, il n'est pas possible, dans une année budgétaire de faire des études techniques, de faire un programme de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et d'entamer des travaux à hauteur de plus de 1 M€ et je rappelle que le budget primitif prévoit les recettes et les dépenses de la collectivité au titre de l'année, donc, cette somme inscrite doit être consommée sur l'année 2021, il ne s'agit pas de l'enveloppe globale de l'opération, mais bien de l'enveloppe consommée sur l'année 2021. Il nous semble que cette enveloppe ne peut pas être consommée. Vous manquait-il 1 M€ pour équilibrer recettes et dépenses ? Ou pour alimenter une autre ligne de travaux qui n'a pas encore été prévue ? Nonobstant cette enveloppe surprenante, vous nous présentez un budget équilibré sans recours à l'emprunt avec des programmations de travaux importants et des dépenses en fonctionnement en hausse. Nous vous en félicitons et à la fois, nous nous interrogeons sur les futurs équilibres budgétaires, pour les années à venir. En effet, le budget de l'année 2021 est le premier à intégrer partiellement la charge de fonctionnement de la piscine, pour un trimestre : de septembre à décembre donc pour un quart seulement de son coût en année pleine. Le budget 2021 est donc un budget charnière avant que les dépenses liées au fonctionnement du centre aquatique ne soient multipliées par quatre. C'est aussi une année particulièrement faste en termes de recettes liées aux cessions de terrains : pour 6,9 M€, c'est-à-dire que, 70 % du budget d'investissement est couvert par des ventes de terrains appartenant à la Ville. Avez-vous encore quelques parcelles à vendre pour alimenter le budget de la Ville ? Pour finir et revenir sur le budget primitif 2021, nous avons l'impression d'une construction budgétaire au fil de l'eau. Nous ne voyons toujours pas comment vous allez prendre en compte les impacts de la crise économique et sanitaire et renforcer votre action en faveur des populations les plus fragilisées. Nous ne voyons toujours pas comment vous allez répondre aux évolutions législatives, je donnerai un exemple après. Nous ne voyons pas comment vous allez construire une action en faveur de la transition écologique ni comment vous allez évaluer les impacts environnementaux des opérations lancées. Les orientations du budget 2021 n'évoquent aucune priorité liée à la crise économique et sociétale qui n'en est pourtant qu'au début de ses effets. Nous notons également qu'il n'existe plus de crédits spécifiques pour la mise en accessibilité des bâtiments et des voiries alors qu'auparavant, dans le budget, une ligne spécifique était mobilisée. Le plan de mise en

accessibilité pour la Ville est-il terminé ? Sommes-nous sûrs que chaque programme de voirie intégrera correctement l'accessibilité à tous, s'il n'existe plus de cadrage général ? Et sans cadre général, sommes-nous à l'abri de tout risque de ré intervention après travaux comme ça a pu être pratiqué précédemment ?

Qu'en est-il d'un plan pluriannuel des continuités d'adaptation de l'existant sur l'ensemble de la Ville et principalement sur des voiries qui ont plus de dix ans, donc réalisées avant les obligations des lois sur l'accessibilité pour tous ? Par ailleurs, concernant les évolutions législatives, nous notons de nouvelles exigences qui ne trouvent pas de retranscription budgétaire. Par exemple : nous allons voter au point 5 au cours de ce Conseil municipal, l'adhésion à un dispositif AMI SEQUOIA en partenariat avec Versailles Grand Parc pour mutualiser les moyens identifiant les sources d'économies dans les bâtiments administratifs de la Ville, c'est lié à un décret que j'avais évoqué au dernier Conseil municipal qui s'appelle le décret tertiaire. Avez-vous estimé les dépenses/recettes attendues de l'application de ce fameux décret tertiaire, si oui, où apparaissent-elles dans le budget ? Et pour finir, nous ne voyons toujours pas comment vous comptez vous engager résolument dans les exigences de la transition écologique et climatique ni comment vous comptez obtenir des subventions de l'État sur cet enjeu prioritaire. Nous rappelons que la construction et le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une Ville. C'est notamment au moment des arbitrages sur les dépenses qu'il est possible de les réorienter le plus possible vers la transition énergétique et climatique. Certaines communes présentent, actuellement, des budgets verts. Avec une analyse des postes de dépenses sous le prisme du climat. Un tel budget traduit l'engagement environnemental concret de la collectivité, il met en lumière les dépenses ayant un impact environnemental significatif, positif ou négatif, pour ensuite en évaluer les effets. Le budget devient ainsi un outil de mise en cohérence entre le discours et l'action publique. Le budget vert est aussi un précieux instrument de pilotage et d'évaluation annuelle de l'action publique. Cela permet de nourrir les débats budgétaires d'éléments de compréhension rapide des enjeux climatiques. Avez-vous prévu une enveloppe pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le budget de fonctionnement pour vous aider à faire les bons choix de réhabilitation et mobiliser les aides disponibles sur la base d'un projet global dans une démarche prospective ? Notre groupe « Viroflay c'est Vous » est prêt à travailler avec vous pour la mise en place dès 2022, d'un budget vert. Mais pour cette année et pour les raisons évoquées précédemment, le groupe Viroflay c'est Vous, s'abstiendra de voter le budget primitif. »

Mme ÉGAL : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Avec ce budget, la majorité poursuit sur la ligne de conduite de l'équipe précédente. Elle nous présente un budget de fonctionnement serré qui dégage seulement 1,2 M€ de capacité d'autofinancement et fait apparaître une augmentation très sensible de nos dépenses : 5 % par rapport au budget 2020, bien sûr, les incertitudes liées à la pandémie peuvent potentiellement peser sur nos recettes et nos charges. Cependant, nous avons déjà un premier recul sur les conséquences de la pandémie avec 2020, où la crise a affecté plus des ¾ de l'exercice. Comme nous l'avions relevé lors du débat d'orientations budgétaires, la pandémie a modifié nos dépenses et nos recettes à la hausse comme à la baisse. Et finalement, notre capacité d'autofinancement devrait s'établir sur 2020 aux alentours de 4,2 M€ soit légèrement en dessous de celle de 2019 qui était de 4,4 M€ donc, sans changement radical. Nous verrons tout cela plus précisément lors du Conseil d'avril avec le compte administratif. Vous comparez vos chiffres budgétaires à ceux de la strate. Nous prenons rendez-vous pour faire le même exercice lors du compte administratif avec les chiffres correspondant à la réalisation et nous mesurerons alors la signification de ces comparaisons. Mais revenons à nos dépenses courantes, leur augmentation pourrait s'expliquer par le choix de la majorité de faire porter ses efforts sur des secteurs, jusque-là, insuffisamment dotés. Or, la synthèse fournie ne donne aucune précision, ni sur les postes ni sur les motifs qui expliquent cette évolution. Nous lisons que les dépenses de personnel sont supérieures de 376 k€ à celles du budget 2020, sans aucun commentaire, pas plus que pour les charges...

Mr ISSAKIDIS a juste évoqué qu'il y avait les postes de la police municipale, mais il l'a évoqué ici en séance et que l'on allait renforcer les équipes municipales de restauration. Ça ne permet pas de voir très clairement le détail de ces augmentations. Donc, pas plus que pour les charges de caractère général qui augmentent pourtant de près de 500 k€. Le détail, par nature, n'étant pas rapproché de l'équivalent inscrit au budget 2020, ne permet pas d'identifier celles sur lesquelles portent ces évolutions et d'en connaître les motivations. Nous pourrions espérer trouver dans cette augmentation, par exemple, la mise en place de services pour développer l'effort énergétique des particuliers : points info énergie, mesure de déperdition... ou une augmentation des moyens octroyés au centre de loisirs, ou encore des

moyens supplémentaires significatifs pour faire face aux difficultés de nos concitoyens affectés par la pandémie. En fait, nous sommes réduits à faire des suppositions, d'ailleurs dans les suppositions, nous avons nous-mêmes analysé un certain nombre de données, Mr ISSAKIDIS, dans les précisions qu'il a apportées se fait écho des questions que nous avons nous-mêmes posées en commission. Connaissant la Ville, nous savons que plusieurs changements devront être intégrés et impacter la répartition de nos dépenses. Certains sur une partie de l'année, seulement, mise en place de la semaine de quatre jours, à partir de la rentrée 2021, mise en place du centre aquatique, comme vient de l'évoquer Mme CHOPARD. Donc, le centre aquatique des Bertisettes à partir du mois d'août dont le fonctionnement est évalué à seulement 200 k€ sur la période, alors qu'il avait été estimé à pas loin de 1,3 M€/an, lors de la présentation du dossier. Ce dossier mériterait des explications, d'autant que beaucoup d'élus de cette mandature n'étaient pas présents lors des choix. D'autres impactent l'ensemble de l'année : prise en compte de façon durable, de certaines mesures de précautions sanitaires liées à la pandémie ; augmentation de 20 k€ de la subvention accordée au CCAS... Le graphique de répartition des dépenses et recettes par fonction n'est pas davantage exploitable. Le budget 2020 ayant été établi avec des regroupements différents, il nous est donc impossible d'émettre un quelconque avis, sur ce budget de fonctionnement et de comprendre l'augmentation prévue. Concernant les investissements, lors du DOB, il y a moins de deux mois, les investissements étaient estimés à 10,5 M€, le budget les affiche à 12,1 M€. On comprend que l'évolution du centre Dieuleveult sera finalement réalisée dès 2021, c'est formidable, car entre le débat d'orientations budgétaires et le budget, on a trouvé 1 M€ pour engager ce projet dès maintenant, confortant notre commentaire de janvier : « Nous avons les moyens d'investir ». Ceci a d'ailleurs été conforté par le fait que nous n'avons pas besoin d'emprunter pour faire les investissements inscrits au budget 2021. En commission, il nous a été dit que ce million supplémentaire sera seulement un affichage pour pouvoir demander des subventions. Nous sommes en mars, comme le disait Mme CHOPARD, pour pouvoir enchaîner : études, cahier des charges, appel d'offres et commencer la réalisation avant la fin de l'année, cela suppose que le cahier des charges est en cours de réalisation. Pour l'instant, il n'est question que de bâtiments et pas des activités qui vont s'y dérouler. Il me semble qu'un sujet comme la piscine, on s'est d'abord préoccupé de savoir que c'était qu'une piscine avant de savoir quel mur on allait mettre et quelles dispositions énergétiques on allait prendre. Comment comptez-vous impliquer les élus et les jeunes ? Nous rappelons que les besoins pour la jeunesse des 11 à 25 ans sont loin d'être couverts et que l'offre sur Viroflay est en décalage avec ce qui est proposé dans les villes avoisinantes pour une population comparable. Cette rénovation et ce transfert pourraient être une opportunité pour aller au-delà de la mission dévolue jusque-là à Arc'Ados et développer l'offre et l'étendre à une classe d'âge plus large. L'accélération de ce projet, permettra-t-elle de conduire cette réflexion ? Par ailleurs, le centre Dieuleveult disposait de plusieurs espaces et d'équipements pour les enfants : aires de jeux, table de ping-pong, bacs à sable, toboggans, mini murs d'escalade, portiques. L'équivalent n'a pas été repris dans les écoles qui hébergent dorénavant les centres de loisirs.

Quels équipements prévoit-on de créer dans ces lieux, pour qu'ils se différencient de l'environnement scolaire ? Par ailleurs, en lisant le magazine, on découvre que la Ville projette de faire une maison du bien-être. De quoi s'agit-il ? Quelle est son échéance ? Ce projet n'a été évoqué ni lors du DOB ni dans votre intervention en ligne sur les grands projets de la Ville, les agents immobiliers auraient-ils plus d'importance à Viroflay que les Viroflaysiens et les élus pour qu'on leur donne la primeur de cette information ? De plus, ce projet ne figure dans aucun support budgétaire. Vous avez engagé une réflexion sur la place du vélo dans la ville, quel budget sera consacré à la mise en œuvre des solutions au cours de 2021 ? Les besoins de mise en accessibilité des établissements recevant du public, donc, les ERP et de la voirie font l'objet d'identification par la commission accessibilité. En commission, vous nous avez dit qu'environ 60 k€ étaient consacrés à la voirie. Quel budget la Ville affecte-t-elle à la réalisation des recommandations pour les ERP ? Nous avons acheté la Maison Forestière, nous ne voyons pas de budget alloué à l'étude ou à la mise en œuvre d'un projet sur ce lieu. Comment comptez-vous procéder, comment comptez-vous impliquer les élus et les Viroflaysiens. Nous lisons enfin que la Ville affecte 151 k€ à la surcharge foncière cela semble peu au regard des enjeux à couvrir en termes de logements sociaux. Nous nous sommes largement exprimés lors du DOB sur des aspects essentiels du projet de Cités : transition écologique, circulation douce, dynamique de la vie associative, implication des citoyens, place des jeunes, mixité sociale, développement des liens intergénération. Il est clair que ce budget ne recouvre pas les aspirations de nos électeurs par conséquent, nous voterons contre ce budget. Je vous remercie de votre attention.

Mr LEBRUN : Merci, Mesdames, y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ? Je vais répondre et peut-être, Mr ISSAKIDIS complétez-vous sur certains points. Beaucoup de questions dont certaines sont très en marge du budget. Je prends l'exemple de la Maison du Bien-être, ce n'est pas parce qu'il y aura une maison du bien-être à Viroflay, que c'est la Ville qui va la financer : on est facilitateurs dans cette opération-là et rien n'apparaît dans le document budgétaire puisque ça ne serait que des recettes qui arriveraient dans le budget de la Ville et pour l'instant, elle n'est pas encore réalisée cette maison du bien-être. Tout ce qui est marqué dans le magazine n'est pas forcément susceptible d'avoir des influences budgétaires sur la Ville elle-même. La question de la répartition avec les différents secteurs, je pense que c'est une répartition qui peut être intéressante à garder tout le long de l'année, ce n'est pas la première fois qu'on y fait référence, mais elle fait référence directement à la M14 qui précise depuis des années, puisque c'est détaillé et on rentre même dans davantage de détails les différentes destinations des dépenses. Il y a : la nature des dépenses, les types de frais, et puis la destination avec justement les différents secteurs concernés et à l'intérieur de ces secteurs, on retrouve les sous-secteurs, toutes ces informations existent dans ce que l'on appelle la maquette budgétaire. Je pense que l'on peut garder ce type de présentation pour être homogène d'une année sur l'autre, c'est une idée. Je n'ai pas bien compris, Mme CHOPARD quand vous parliez de Dieuleveult. Effectivement, on a mis un budget de plus de 1 M€ sur Dieuleveult, en considérant que l'on pourrait arriver à engager ces montants-là d'ici la fin de l'année. Je dis bien engager ces montants, puisque lorsque nous mandatons des sommes, il faut qu'elles soient aussi prévues budgétairement. Même si elles sont payées en partie sur l'année et en partie sur l'année suivante. Vous disiez : « On a vu apparaître 1,1 M€, est-ce qu'il manquerait quelque part, quelque chose qui nécessiterait de remettre ce budget ailleurs ? » Je n'ai pas tout compris, en tout cas, ça a avait l'air de nous prêter une attention que nous n'avons peut-être pas imaginée. Sur la question financière, effectivement, dans le budget, c'est un peu la première année que l'on a des cessions foncières qui sont aussi importantes.

Elles sont le fruit d'opérations qui ont été discutées, négociées, avec un certain nombre d'élus qui sont autour de cette table, l'année précédente et qui ont une réalisation en 2021, par exemple les Réservoirs et Bon Repos. En l'occurrence, oui, on a d'autres parcelles peut-être pas aussi importantes que celles-là, mais on en a d'autres et la Ville n'a pas vocation à garder des parcelles inoccupées de façon trop importante compte tenu des besoins qui peuvent exister et des besoins qui existent en matière de logement.

Je l'ai dit en préambule, la période que nous traversons est une période certainement de mutation. Mais dans quelle société allons-nous plonger en 2021 ou 2022, je n'en sais strictement rien. Simplement, la seule attention que nous devons porter en 2021, c'est de se demander si l'on est en mesure d'accompagner ceux qui pourraient en avoir besoin. Et quand je dis « avoir besoin », c'est d'abord sur un plan social et financier. Et ça, je l'ai dit, je redis et je redirai : c'est l'affaire du CCAS qui gère cette question de l'accompagnement social et financier. Nous avons d'ailleurs augmenté la subvention de la Ville au CCAS pour cette année et s'il faut encore l'augmenter, nous l'augmenterons. Mais nous sommes dans l'incapacité de pouvoir prédire ce que nous pourrions consacrer comme budget en 2021. Sur les questions d'évolution sociétale, on en sait encore moins. Est-ce que le télétravail va continuer à avoir autant d'importance ? Les gens commencent à en avoir franchement marre du télétravail. Il est fort possible que l'on revienne à du présentiel dans les entreprises de façon plus importante. Il en restera un peu, mais là-dessus, je n'ai pas de boule de cristal, je ne m'appelle pas Mme Irma, et donc, je ne suis pas en mesure de dire : « Voilà la façon dont on pourra, on devra dépenser notre argent ». Tout ce que je sais, c'est que l'on continuera à avoir des enfants à garder, des enfants à faire manger à la cantine, des enfants qui de plus en plus fréquenteront nos centres de loisirs. Parce que même si les parents travaillent, ils seront bien contents que leurs enfants soient gardés dans les centres de loisirs ou en crèche. Tout ça, c'est une constante et je vous l'ai dit tout à l'heure, pratiquement 50 % du budget est consacré à ces services aux familles et directement aux enfants et ça ne changera pas. Donc, pour l'évolution sociétale, si quelqu'un dans cette salle est en mesure de dire quelles seront les évolutions sociétales en 2021 avec les incidences budgétaires, je suis preneur, mais je pense que l'on en aura. 2021, peut-être pas, mais 2022 et 2023. Les incidences dans les mentalités, je peux vous le dire aussi, on les a vues évoluer de façon très forte en 2020 et ce n'est pas pour me rassurer d'ailleurs.

Vous vous rejoignez, l'une et l'autre, sur les questions d'accessibilité. J'ai l'impression que l'on n'a pas entendu la même chose. La mise en accessibilité, il fut un temps où on la mettait en exergue, en disant : « Le budget consacré cette année, sera de tant. » En l'occurrence, c'est un effet de présentation, mais la mise en accessibilité, vous ne pouvez pas, ni l'une ni l'autre et encore moins Mme ÉGAL, dire que l'on a oublié ce sujet-là. La commission d'accessibilité qui est menée en grande partie par

Philippe GEVREY, ici même sous la houlette de Louis LE PIVAIN, se réunit, fait des visites de terrains, elle préconise et nous mettons en œuvre un certain nombre de recommandations qui ont des incidences budgétaires, bien évidemment, sur la voirie, mais également sur les bâtiments. Je dirais la même chose sur la transition énergétique. Si on prend les exemples qui ont été donnés tout à l'heure à partir du slide 23, sur les différents projets en image que l'on vous a présentés, quasiment chacun intègre une transition énergétique forte que ce soit sur de nouveaux bâtiments, qui seront exemplaires sur ce plan-là, mais aussi sur d'anciens bâtiments, comme le gymnase des Prés-aux-Bois, comme Dieuleveult, sur lesquels nous aurons un volet extrêmement fort, que ce soit au niveau de l'accessibilité, mais également de réduction massive de la consommation énergétique. Donc, là-dessus, je n'ai pas l'impression que ça soit un oubli.

Quand vous me dites qu'il faut s'engager résolument dans la transition, là, en l'occurrence, on n'a jamais fait autant de projets dans lesquels ces sujets-là sont traités. Vous pouvez nous le reprocher, mais en l'occurrence, on avance. Je dois dire également... vous allez encore dire : « Vous tapez sur l'État », oui, je tape sur l'État, vous me dites : « Quelles sont les subventions que vous avez demandées à l'État ? », les subventions, on les demande et vous l'avez remarqué, on en a demandé l'année dernière, qu'a-t-on eu ? Peanuts. On a redemandé cette année, que va-t-on avoir ? Je ne vais pas dire peanuts, parce que le sous-préfet m'a indiqué qu'il pourrait peut-être me donner 350 000 € un projet, pour l'Aulnette. Alors que l'on nous bassine à longueur de journée sur les subventions, les projets, la transition énergétique, le plan de relance de l'État qui va mettre des milliards sur le sujet et que se passe-t-il ? Ça ruisselle des ministères vers les préfetures, Jean-Michel ISSAKIDIS l'avait montré au moment du DOB et au final, il y a des gouttes qui tombent. On fait ces demandes de subventions, celles que l'on a déposées la dernière fois, c'était spécifiquement sur des questions de transition énergétique et au final le préfet nous dit : « Je vous prends un de ces projets-là, parce que je ne peux pas tout financer ». C'était : « Je dispose de trois francs, six sous », c'était sa formule, dans le cadre du plan de relance. On va continuer à faire des demandes, mais je pense, encore une fois, que l'État nous impose des choses, et je pense que, de toute façon, on doit le faire. Il nous impose des choses, nous fait de grands effets de manche, mais au final en fait, peu d'argent arrive sur le terrain pour les communes. Oui, certes, il met beaucoup d'argent pour rénover ses bâtiments, pour tous les ministères que l'on a vus : l'armée, la justice... mais les collectivités ne touchent quasiment rien. En tout cas, c'est microscopique... non, je ne vais pas dire microscopique, après on va dire : « Monsieur le Maire, vous avez dit microscopique » ce n'est pas grand-chose. On va continuer à faire les demandes et pour l'instant, les seuls qui continuent à nous aider en matière d'investissement, c'est la Région et le Département. L'État, la fameuse DSIL la dotation... je ne sais pas quoi, c'est celle-là qui est censée être porteuse de cette question du plan de relance. Si vous connaissez des gens capables de nous faire des chèques, n'hésitez surtout pas, mais pour l'instant, en s'adressant aux personnes qui sont censées le faire, ça n'est pas le cas.

L'autre point, c'est un point qui nous différencie avec vous Mme ÉGAL ; vous dites : « En fait, il n'y a rien dans le budget, à l'initiative de la Ville pour orienter les particuliers sur les travaux d'économie d'énergie » par exemple. Et là, je pose une question, parce que j'ai la réponse en l'occurrence. Le gouvernement a lancé, il n'y a pas très longtemps, et j'ai entendu de la pub voire même en fait, je crois le porte-parole du gouvernement, disant : « Le plan... J'oublie toujours son nom, mais vous le connaissez tous... Ce plan-là, fera qu'il y aura toujours un interlocuteur pour les particuliers et en fait, vous vous adressez à cet interlocuteur qui vous aidera et un interlocuteur non pas de collectivité locale, un interlocuteur des services de l'État ou associatif financé par l'État... qui vous aidera dans votre projet à trouver des financements... » Je n'ai pas l'intention et je le dis clairement, de me substituer à des choses que le gouvernement annonce. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités, il annonce des choses, c'est à lui de le faire. Et si on commence à faire ce que les autres font, c'est comme ça que l'on va contribuer au fameux millefeuille. Et moi, je ne suis pas pour contribuer à rajouter des feuilles au millefeuille ; donc, clairement, nous ne le ferons pas. Il y a une association du côté de Saint-Quentin qui s'appelle qui fait ce genre de travail ; il se trouve que l'ADEME va supprimer sa subvention à ALEC et par qui cette subvention va être prise - pour 2021, c'est 100 k€- par le Département, qui va se substituer à l'ADEME. L'ADEME étant quand même, je le rappelle, une agence qui est financée, je crois, par l'État. Donc, là aussi, la réalité est tout à fait différente de ce qu'on entend dans les médias et par des personnes, très, très haut placées.

Juste une chose : vous parliez du centre aquatique, et en fait : « On ne sait pas bien où ça se trouve. » Si, si, on le sait très bien, lorsqu'on est en page 22, c'est-à-dire le schéma, le projet imagé, le début, on trouve dans le petit encadré en termes d'investissement : on a des dépenses pour 300 000 € et en

termes de fonctionnement : des dépenses pour 200 000 €. Le coût annuel de 1,1 M€ qui a été annoncé est un coût qui se subdivise en deux parties : une partie fonctionnement et une partie investissement. Il ne vous a pas échappé pour l'investissement, qu'au bout de 23 ans d'exploitation, la piscine revient à la Ville dans cette DSP concessive, donc on met en investissement le montant annuel de l'amortissement du bien pour qu'il soit totalement amorti lorsque le concessionnaire nous le redonne. En fait, pour l'année 2021, ce sont 500 k€ globalement répartis entre 300 k€ sur l'investissement et 200 k€ sur les dépenses ; ça se trouve dans le budget. Je tiens à préciser les choses, c'était explicite dans ce slide. Ça ne l'est peut-être pas dans la M14 qui, en fait, a tendance parfois à noyer un peu les choses. Et donc effectivement, on est à peu près cohérents sur le sujet, on est à 500 k€ sur 1,1 M€, ça fait un plus de ¼ effectivement, ça fait environ 40 %.

Et puis pour Dieuleveult, on a précisé qu'on allait y déplacer Arc'Ados, faisant cela, on a déjà annoncé que l'on allait travailler avec les jeunes pour essayer de voir ce qui les intéresse pour ce projet. En termes de concertation, on va essayer de trouver des jeunes qui pourraient être intéressés pour nous aider à travailler sur le sujet. Sur la question de la transition énergétique d'Arc'Ados, il y aura peut-être une petite difficulté, c'est le fait que la meilleure façon de traiter un bâtiment existant, c'est de faire une isolation par l'extérieur et je sais que certaines personnes, dans le quartier, sont très attachées à la structure et l'image de Dieuleveult. Donc, il va falloir composer avec les personnes, qui sont dans le quartier et attachées à cette image. Ce n'est pas simple, on va devoir arriver à trouver l'équilibre entre la performance, ce que disait Jean-Michel ISSAKIDIS sur le fait que l'on veut faire quelque chose d'exemplaire, mais l'exemplaire, c'est aussi de garder le béton qui a déjà été coulé et après, de chercher à le rendre moins consommateur, plutôt que de démolir et de reconstruire. Après, il y a un débat qui peut s'instaurer là-dessus.

Un tout dernier point sur les questions de transition, parce que je sens que c'est un sujet qui va nous préoccuper, qui doit nous préoccuper : cette transition énergétique, puisque c'est un vrai sujet. Je ne peux pas entendre que c'est sujet absent de nos orientations budgétaires, ça n'est pas vrai. Mais je précise une chose, je vais peut-être en faire hurler certains, je veux préciser que lorsqu'on est sur le détail de dépenses de fonctionnement, on voit précisément la ligne énergie. Si vous avez regardé, la ligne énergie, c'est 480 k€/an, électricité et gaz principalement, on n'a plus de fioul comme ça pouvait exister dans le temps. 480 k€/an, sur un plan que je qualifierais de purement financier et budgétaire, on va engager des sommes qui sont considérables, peu portées et soutenues par l'État pour au final, pouvoir réaliser, toutes choses étant égales par ailleurs- je sais que ça peut évoluer- mais pouvoir réaliser avec le décret tertiaire, 40 % d'économies à horizon 2030 et ensuite 50 % et 60 % à horizon 2050, je crois. Il faudrait que l'on arrive à économiser 50 % sur nos dépenses énergétiques, je le redis, toutes choses étant égales par ailleurs sans tenir compte de l'évolution du prix de l'énergie, bien sûr, c'est-à-dire 200 à 250 k€. Si on devait faire un calcul de rentabilité économique des investissements qui sont réalisés pour faire des économies d'énergie, jamais on ne les ferait. La durée du retour sur investissement est considérable et n'a pas de sens. Contrairement à des entreprises qui cherchent le retour sur investissement, en l'occurrence, ça n'a pas de sens. On s'inscrit dans cette démarche, ce n'est pas la recherche d'économie... ce ne sont pas les économies qui seront réalisées qui nous permettront d'augmenter notre capacité d'autofinancement, en tout cas pas à ce niveau-là. D'autant que, je le redis, on a beaucoup de bâtiments anciens sur lesquels il est plus compliqué de faire des choses.

Je prends l'exemple de l'école des Arcades, l'école historique de Viroflay : pour arriver à lui faire baisser de façon significative sa consommation énergétique, si on ne veut pas la dénaturer, c'est compliqué. Et je rappelle aussi l'expérience de notre PLU que l'on a modifié, il n'y a pas longtemps : l'architecte des Bâtiments de France s'oppose totalement à toutes propositions d'isolation par l'extérieur, de bâtiments patrimoniaux, qui pourraient être remarquables, mais en fait, pour elle une meulière est remarquable. Mais il y a beaucoup de particuliers qui auront du mal à obtenir des gains en matière d'économie d'énergie et de consommation d'énergie dans l'avenir. Je voulais mettre ce truc en rapport, parce que là aussi, il faut que l'on se le rappelle les uns et les autres, mais ce n'est pas pour autant que l'on ne doit pas le faire, ne vous méprenez pas sur mes propos. Nous sommes d'accord ? Voilà, ce que je voulais ajouter, Mr ISSAKIDIS, vous aviez noté des choses que j'aurais oubliées ? »

Mr ISSAKIDIS : « Monsieur le Maire, et vous tous mes chers collègues, je voulais dire que j'étais un peu amusé, parce que j'ai noté tout ce qui a été dit par les deux groupes d'opposition, on est attendu face à la Covid, on est attendu face à la transition énergétique, la police, c'est déjà nous, les cabinets médicaux, ça y est, on les achète pour mettre des médecins et je me disais que PMR, tout ce qui est

accessibilité, c'est encore nous. Je me disais, il ne reste plus qu'à maîtriser l'armée et on fait le boulot de l'État. Il ne reste plus grand-chose, parce que les cabinets médicaux, c'est l'hôpital, c'est tout ce que l'on entend dans les reportages, finalement, on est presque au complet, il ne manque pas beaucoup. Peut-être avec quelques années et un peu, peut-être, de décentralisation, par de déconcentration, arrivera-t-on un jour à reprendre la main de notre destin plutôt que de le sous-traiter à d'autres qui sont plus des diseurs que des faiseurs, on en a la preuve tous les jours. Mais au-delà de cela, le décret tertiaire, pour répondre à Mme CHOPARD, on le connaît depuis le premier jour, vous le verrez pendant ce mandat et peut-être le suivant, si vous continuez, on a pris l'habitude depuis des années, de surveiller de très loin d'où arrivent les torpilles de l'État. Parce qu'on n'a pas le choix. Vous vous rendez compte, que bien évidemment, un objet, un ovni, comme celui-ci, extrêmement coûteux, puisqu'il impose aux collectivités territoriales, finalement, de mettre en œuvre, à leurs frais, ou face à des difficultés insurmontables, qui ont été invoquées, le non-accès facile au soi-disant, plan de relance, les budgets riquiqui qui retombent vers les collectivités... tout cela met des obligations à notre charge, avec des moyens qui font défaut et que finalement, rappelant ce que j'ai montré lors du DOB, l'État s'endette et s'octroie à lui-même le fruit de cet endettement, pour rénover ses propres bâtiments, oublieux des collectivités sur lesquelles continuent de peser cette espèce d'injonction de faire, mais évidemment, sans moyen.

Ça a été rappelé aussi, le cas un peu fou, de l'architecte des Bâtiments de France, qui en deux lignes détruit toute perspective, interdisant l'isolation par l'extérieur. C'est-à-dire que non seulement, on a l'injonction de faire, mais d'autres arrivent en surcouche, en quelque sorte, en disant : « Oui, mais pas comme ça, moi, je vais vous dire comment vous ne devez pas faire. Par contre, je ne vais pas vous dire comment vous devez faire, c'est à vous de vous débrouiller. » On est quand même aux confins de l'injonction paradoxale la plus aboutie. Mais ce n'est pas nouveau, on a l'habitude, c'est devenu une façon d'avancer, à laquelle on s'est acclimaté depuis un petit moment et depuis pas mal de temps, même.

Voilà, quant à notre implication sur les sujets énergétiques, de transition énergétique et du reste, d'abord, je voudrais rappeler, peut-être l'avez-vous oublié, on a, en 2019, alloué un budget de 90 k€ mis à la disposition des Viroflaysiens pour proposer des projets au titre de ce budget participatif qui a donné lieu au financement d'un certain nombre de projets, je n'ai plus les chiffres en tête exactement ; c'est une initiative que l'on a prise en compte et puis, je regrouperai cette initiative et toutes celles que l'on prend en matière de rénovations, de modernisations qui ont été énoncées, sur lesquelles je ne reviens pas. Je mettrais tout cela dans le même paquet, finalement que l'accessibilité parce que dorénavant, et ça a été dit par Monsieur le Maire, c'est devenu la nouvelle normalité depuis des années. On n'a plus à les faire apparaître sur des postes séparés puisque c'est intégré, c'est standardisé dans les actions que l'on met en œuvre et que l'on poursuit en matière d'investissements et de mise à niveau, en quelque sorte, de nos équipements au fil du temps. Un mot rapide sur l'isolation des particuliers, l'aide... je l'ai évoqué déjà, lors du DOB, vous invitant à acheter le numéro de janvier de Que Choisir, si je me souviens bien, qui montre que c'est très difficile, pour ne pas dire impossible, pour quiconque, sauf à y consacrer une énergie considérable, d'instruire le moindre dossier puisque le marigot des dossiers à remplir est tel qu'il finit par désespérer quiconque. D'autant qu'il y a toujours une petite ligne en caractère tout petit qui dit, en gros, que si vous n'améliorez pas l'efficacité énergétique de votre logement, bâtiment, ce que vous voulez, que vous pourriez soumettre à financement de plus de 35 %, vous n'êtes pas éligible, sauf à présenter aux projets l'isolation thermique de baraquement en tôle, où là, assez facilement, on peut avoir une efficacité énergétique de plus de 35 %, ou à habiter dans des constructions qui sont en papier mâché qui datent du 17^e siècle ; je vois difficilement comment on peut ne pas désespérer ceux qui prétendraient réaliser un certain nombre de travaux, mais pas de chance, ils arrivent à 33 % dans le meilleur des cas. Donc, on leur dit que c'est non. Voilà, beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas toutes les énoncer, ce sont les principales que j'ai retenues, on est au rendez-vous de ces enjeux, même si, peut-être, il est difficile pour vous de l'avouer ici même, mais les faits sont là. Ils sont têtus, les chiffres sont devant vous, les projets, les fiches projets parlent d'elles-mêmes et je pense que c'est ce qu'il faudra retenir.

Mr LEBRUN : « J'ajouterai juste une chose à la liste des secteurs dont nous devons nous occuper alors qu'au départ, c'était une prérogative de l'État : c'est le logement. Alors que c'est une prérogative initiale de l'État qui en a les moyens, via la Caisse des Dépôts et qui fait supporter aux communes la responsabilité et aussi le financement, avec ce que ça comporte comme difficulté d'acceptation de la part de la population - mais ça, je pense que vous êtes tous au courant. Sur d'autres domaines, comme

la santé, on le voit sur le plan de vaccination, j'en parlerai tout à l'heure - je ferai un point sur la vaccination si vous le voulez bien - les centres de vaccinations qui ont été proposés par les communes, c'était aux communes de se débrouiller par elles-mêmes ! L'État disait : « Venez chercher les vaccins à tel endroit, on ne vous les livre pas, ils sont disponibles, venez les chercher, mais c'est vous qui achetez tout le matériel pour vacciner : les aiguilles, les seringues... » Versailles a dû payer - je ne sais pas s'ils se feront rembourser par l'État - l'ensemble de ces éléments pour arriver à vacciner, sinon on est bien embêtés avec des fioles de 6 doses. Heureusement qu'en France, il y a des collectivités locales qui sont en mesure de prendre le relais sur des politiques gouvernementales qui sont très souvent directement décidées au niveau central et qui souvent, manquent de pragmatisme. Même si dans l'énoncé elles semblent très pragmatiques, très simples, je pense que dans la réalité, elles le sont beaucoup plus. Et je pense qu'effectivement, on ne vit pas dans le même monde, Mme CHOPARD : on est dans le même monde, mais nous, on a à gérer une Ville en tant qu'équipe élue par les Viroflaysiens, dans ce dédale qui est là. Vous êtes dans une opposition et j'avoue que je ne serais pas à l'aise dans une position d'opposition. Mais clairement, on a à faire beaucoup de choses dans un contexte de plus en plus mouvant et incertain et ça, il faut nous le reconnaître, je ne demande pas une reconnaissance éternelle, mais il faut reconnaître que c'est un exercice extrêmement difficile. Je ne dis pas que je ne le souhaite à personne, puisqu'on a voulu le faire. On a été volontaire pour le faire, néanmoins, c'est un exercice, et pour en avoir parlé avec mes collègues maires, je peux vous dire que les nouveaux qui ont été élus ne s'attendaient pas à cela, très clairement. En plus, la période est encore plus compliquée. En fait, eux ont plongé dans un bain d'acide. C'est la différence, mais on est là pour essayer d'apporter aux Viroflaysiens, les services qu'ils attendent, nous sommes là pour eux, il faut le rappeler et faire en sorte d'améliorer notre environnement, j'allais dire un peu général ou global, quand je parle environnement, vous voyez de quoi je veux parler. J'ai peut-être été un peu long sur mes réponses, mais j'imagine que certaines de mes réponses re-suscitent des interrogations ou des interventions... Mme CHOPARD. »

Mme CHOPARD : « Je voulais reprendre sur les questions d'obligations à notre charge. Effectivement, l'État a un rôle régulateur, centralisateur, mais je voulais juste vous rappeler ce que vous avez dit à la toute fin de votre discours, à savoir qu'aujourd'hui, vous êtes, en tant qu' élu municipal, en tant que Maire, responsable de l'application locale de ces enjeux traités au niveau national. Certes, le logement, c'est une thématique nationale, pour autant la répartition, la mixité au niveau local, c'est de votre responsabilité et je trouve dommage que vous considériez comme une charge et pas comme une possibilité, localement, de faire une Ville pour tous, accessible à tous et générer de la solidarité à l'échelon communal. Ça, je ne peux que le regretter. Pour les questions d'accessibilité et de performances énergétiques et de transitions écologiques, on perçoit qu'effectivement vous avez entendu et compris l'enjeu qui s'impose à nous tous aujourd'hui, vous avez aussi compris qu'il y avait une demande des Viroflaysiens, donc, vous êtes en train d'essayer d'y répondre. Ce qu'il manque c'est un cadre général et ce n'est pas la première fois que je le dis et je le redis, ré intervenir après des travaux, parce qu'il n'y a pas un cadre général sur les voiries et qu'on se rend compte rue Amédée Dailly, que la place PMR est en pente et donc une personne handicapée ne peut pas sortir seule de sa voiture et qu'il faut recommencer et positionner la place PMR ailleurs, c'est juste de l'argent public dépensé pour rien, et sur les questions de transition écologique, j'y reviendrai après pour la déclaration de travaux sur l'école, dont le point 6 prévu sur l'école des Aulnettes, vous avez prévu une isolation de la toiture, très bien, qui va générer le remplacement des tuiles, mais vous n'avez pas fait d'audit préalable de la chaufferie. Et donc, aujourd'hui, si on devait s'engager sur un mixte énergétique avec des panneaux solaires, vous aurez remplacé les tuiles et il faudra, après coup revenir pour mettre des panneaux solaires. Alors qu'aujourd'hui, il existe des solutions technologiques qui permettent d'intégrer directement des panneaux à la place des tuiles ou de mettre des tuiles thermiques qui viennent en remplacement. Aujourd'hui, on a bien compris que vous aviez senti que le vent avait tourné et qu'il fallait adapter votre discours et en partie votre action politique. Pour autant la ligne directrice, je suis désolée, mais on ne la voit pas. »

Mr LEBRUN : « Je vais juste répondre sur la question de la chaufferie de l'Aulnette -les Aulnettes, c'est la maison de retraite, l'école, c'est l'Aulnette- mais pour la chaufferie, Pauline BILLAUDEL vous a répondu la dernière fois, en disant que la chaufferie de l'école de l'Aulnette est une chaufferie qui est mutualisée avec le bâtiment plus récent du restaurant scolaire du groupe scolaire Rive Droite ; elle est donc extrêmement récente et qui est plus performante que la plupart des autres chaufferies de

Viroflay. Oui, on peut dire : « Allons plus loin », mais par rapport à ce qui existait avant et ce qu'il y a maintenant, on a réalisé, je pense, en tout cas, un vrai saut technologique pour avoir une chaufferie qui consomme moins. On peut faire plus, je n'ai pas la sensation que ça sera sur ce bâtiment que ça devra se faire. Mais on peut toujours faire plus, mais le faire plus, je le rapporte aussi à cet équilibre qu'il faut trouver entre le coût et l'efficacité, c'est un point important. Et c'est un point qui existe en matière d'accessibilité : ces coûts/bénéfices, il faut les prendre en considération. C'est bien pour ça qu'il y a des choses que l'on ne fait pas parce que l'on considère que ça n'en vaut pas la peine.

Et certains magasins, certaines boutiques, ont été exemptés de faire des travaux de mise en accessibilité coûteux parce qu'il y avait et c'était inscrit dans la loi de l'époque, il y avait un rapport coût/bénéfices qui était disproportionné. Et ça, je pense que c'est du pragmatisme total, il faut intégrer ça aussi, il ne faut pas rester dans un schéma où il faut à tout prix prendre de nouvelles technologies, arriver dans un truc où au final, on nous dira dans dix ans que les nouvelles technologies d'il y a dix ans sont déjà dépassées. La technologie d'il y a dix ans, on l'a mise en place pour la chaufferie du groupe scolaire Rive Droite, et on n'a pas l'intention d'y revenir. Sur la question du logement, je ne vais pas y revenir. Mme ÉGAL voulait intervenir. »

Mme ÉGAL : « Je ne vais pas reprendre ces sujets d'énergie, parce qu'on en a beaucoup parlé ce soir. C'est un sujet extrêmement important, je reviendrai à l'occasion sur ce qui concerne les particuliers, les bailleurs sociaux, etc. Je pense qu'il ne faut pas abandonner le sujet. Il y a des points sur lesquels vous n'avez pas répondu, je voudrais revenir sur Arc'Ados ou plutôt sur Dieuleveult, j'ai préféré le prendre sous cet angle-là. Dieuleveult, ça pourrait être effectivement un lieu pour les jeunes et on parle d'y transférer Arc'Ados, j'entends donc « ados », et je lis également dans le papier : « Rapprochement avec le collège », donc on est sur du 11/14 ans. Je rappelle que sur la Ville les 11/25 ans n'ont pas de solution, de lieu, de projet qui les concerne. Ma question est : est-ce qu'on est prêt aujourd'hui, à étudier de façon plus approfondie ce qui pourrait être offert à une population beaucoup plus large que les 11/14, mais les 11/25 sur la Ville de Viroflay ? »

Mr LEBRUN : « C'est une image : 'on transfère Arc'Ados'- tout le monde sait ce que c'est qu'Arc'Ados ? - il y a de fortes chances que le terme Arc'Ados disparaisse. Donc ce n'est pas un effet d'image, c'est certainement pour essayer d'y faire quelque chose de plus large. Néanmoins, et j'ai été jeune à Viroflay et j'interroge aussi des jeunes à Viroflay à l'heure actuelle. Les jeunes qui vivent à Viroflay, qui sont en primaire, en élémentaire, au collège, quand ils ont 15 ans, c'est-à-dire qu'ils sortent de cette tranche d'ados, ils passent au lycée à Versailles et là, je peux vous dire que de Viroflay, ils n'en ont plus rien à faire. Ce qui les intéresse, à Viroflay, c'est le sport, parce qu'il y a des équipements sportifs, mais le reste, les copains... c'est Versailles, actuellement, c'est un peu compliqué avec la pandémie, mais je peux vous dire... vive la liberté... on est loin de nos parents qui ne peuvent pas nous croiser à chaque coin de rue. On est à Versailles, et on ne veut pas rester à Viroflay, beaucoup nous disent ça. Je ne dis pas que c'est la majorité, mais avec Flore HOFFMANN qui est notre benjamine, on en a discuté il n'y a pas très longtemps, qui a passé cette époque-là, nous a retransmis ce sujet. Les jeunes reviennent après à Viroflay un peu plus tard, sur un autre plan. Mais ça ne veut pas dire qu'il faut les abandonner, ça veut dire qu'il faut que l'on arrive à trouver quelque chose qui puisse les intéresser et je vous le rappelle, il y a un équipement qui a permis de retrouver ces jeunes de 15 à 22 ans, c'est la bibliothèque. On a créé un lieu, ce n'est pas un service directement, on a créé un lieu dans lequel ces jeunes-là se sont sentis bien tout de suite. Et en fait, là, on les a vus affluer de partout, même autour de Viroflay. On a fait quelque chose qui correspondait à un besoin que l'on n'avait pas forcément bien identifié. On peut aussi ne pas avoir fait un diagnostic complet, en tout cas, on est preneur de ces sujets, mais c'est l'intérêt, cette bascule collège/lycée est réelle. On aurait eu un lycée à Viroflay, ça aurait été différent, en l'occurrence, là, ce n'est pas le cas. Mais je ne tire pas un trait complet, je me dis que le transfert d'Arc'Ados dans Dieuleveult peut être aussi l'occasion de développer d'autres choses. »

Mme ÉGAL : « Je voudrais quand même y revenir, parce que quand je regarde les villes avoisinantes, si vous regardez Chaville, si vous regardez Vélizy, ils n'ont pas plus de lycées et ils ont des offres concernant les jeunes, qui sont autres que celles que l'on trouve à Viroflay, qui de l'œuf ou de la poule ? Est-ce que les Viroflaysiens trouvent enfin un souffle en se retrouvant à Versailles, au lycée et découvrent tout un autre monde que celui qu'ils avaient imaginé dans la Ville de Viroflay ou est-ce que l'on ne devrait pas prendre le problème à l'envers. Que faudrait-il proposer à Viroflay, pour qu'ils soient à la fois contents de trouver de nouvelles choses à Versailles et d'en trouver également sur leur Ville ? »

Mr LEBRUN : « On leur posera la question, en tout cas, clairement, dans les projets à venir, il y a ce mur d'escalade que l'on envisage de faire aux Prés-aux-Bois, fait partie de ces projets qui sont des projets principalement destinés aux jeunes de cet âge-là. Il faut du dynamisme, du tonus, ça ne s'adresse pas à nous, moi, je ne me vois pas monter à 10 mètres de haut... enfin, pourquoi pas... pour l'inauguration peut-être... avec sécurité évidemment... mais la piscine fait partie aussi de ces projets-là, donc ça fait partie des équipements que l'on propose à la population de façon extrêmement large. Ne cherchons pas à trop nous comparer avec Vélizy quand même, s'il vous plaît. »

Mme ÉGAL : « Là en l'occurrence, c'est Chaville, il y a quelque chose qui s'appelle le 25 de la Vallée, il y a des concerts/spectacles et donc tout un programme, mais on ne parle pas de 2020/2021, mais ce sont des choses qui sont vivantes, c'est-à-dire qu'il y a des choses plusieurs fois par mois, qui peuvent intéresser les jeunes et on n'a absolument rien qui ressemble à cela ici. Ce sont des questions, Chaville est légèrement plus gros que Viroflay, mais pas tant que ça, il n'y a pas de lycée non plus, et il y a une offre qui est différente. Donc, je pense qu'il faut s'interroger. »

Mr LEBRUN : « Il est possible qu'en ayant un nouveau Dunoyer qui n'est pas dans le budget 2021, mais Dunoyer arrivera d'ici trois ans dans le budget, que l'on puisse avoir une proposition différente, puisqu'on aura un équipement culturel qui permette de faire des choses un peu sympathiques. »

Mme ÉGAL : « On a déjà l'Auditorium qui n'est pas utilisé à 100 %. Il y a des possibilités sur l'Auditorium, pourquoi le limiter ? »

Mr LEBRUN : « On ne va pas entrer dans le détail : en temps normal, l'Auditorium est déjà très utilisé. Flore HOFFMANN et Gwenola TESTON souhaitent s'exprimer. »

Mme HOFFMANN : « C'est juste pour dire qu'il y a un nouveau projet Arc'Ados qui est en train de se développer et le but, c'est de le développer avec les collégiens pour qu'ensuite, lorsqu'ils se dirigeront vers le lycée, ils se soient approprié Arc'Ados et qu'à ce moment-là, on intègre plus les lycéens dans la vie de Viroflay parce qu'ils auront créé le projet Arc'Ados en étant au Collège. C'est sur le long terme, ça ne sera pas demain, mais effectivement, on a pour projet d'intégrer les lycéens à Viroflay, lycéens, et au-dessus. »

Mr LEBRUN : « Les collégiens ayant pour vocation de devenir lycéens. Donc, si on travaille avec eux, peut-être que l'on peut aussi instaurer une relation de travail. Je compte aussi beaucoup sur le nouveau principal du collège, pour mieux travailler avec le collège et les collégiens, ce qui n'était pas le cas avant. »

Mr GEVREY : « Je voudrais répondre sur la remarque qu'a faite Mme CHOPARD concernant la place PMR en pente dans la rue Amédée Dailly. Justement, l'objet de ces visites terrain et de constater les choses quand elles ne vont pas et de les corriger à l'issue de ces visites. Mais également, ces visites ont pour but d'anticiper de façon pragmatique, les difficultés qui pourraient apparaître. Donc, se polariser uniquement sur ce qui ne va pas me paraît quand même un peu réducteur. »

Mr LEBRUN : « C'est l'exercice qui veut ça aussi, les Viroflaysiens nous disent toujours ce qui ne va pas, mais nous disent rarement ce qui va. On est habitués. Je voulais clore cette discussion autour du budget, on a d'autres sujets à aborder. J'ai entendu vos motivations de vote, on va quand même passer au vote de façon officielle je vous propose de voter ce budget. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés

Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN,

Par 4 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD

Par 3 voix CONTRE : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

2 - FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX – EXERCICE 2021

Mr SASSIER : « Dans le prolongement de ce qui a été annoncé dans le cadre du budget, il faut fixer le taux des impôts locaux pour cet exercice. En 2021, du fait de la réforme de la taxe d'habitation qui entre dans une nouvelle phase, les communes devront délibérer uniquement sur le taux des deux taxes foncières pour le bâti et le non bâti. La taxe sur le foncier bâti du fait du transfert de la part départementale aux communes ; ces dernières devront délibérer sur la base d'un taux de référence 2020 qui est égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes en 2020 et du taux départemental de 2020 qui est de 11,58 %.

Il est proposé de maintenir ce taux communal à 19,87 %. Ce taux, comme le disaient Monsieur le Maire et Jean-Michel ISSAKIDIS est inchangé depuis 2010. Le taux de référence sera de 19,87 % plus les 11,58 %, soit 31,45 % pour l'année 2021.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est également proposé de maintenir le taux de 2020 à 22,16 %.

Pour la taxe d'habitation, comme il a été dit, il n'y a plus de vote. C'est le taux de 2019 qui s'applique pour les résidences secondaires et principales dont les occupants sont encore redevables en 2021.

Pour cette délibération, il est proposé au Conseil municipal de voter les deux taux des taxes foncières soit :

31,45 % pour la taxe sur le foncier bâti qui inclut le taux communal et départemental ;

Et 22,16 % sur les propriétés non bâties.

Mr LEBRUN : « La nouveauté de cette année, c'est le fait que l'on intègre le taux départemental avant même que la taxe d'habitation ait totalement disparu.

Ce qui fait globalement entre l'Interco, le Département, et les communes, une gymnastique un peu complexe. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À LA MAJORITÉ des suffrages exprimés

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD

Par 3 ABSTENTION : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

3 - CESSION D'UN VEHICULE

Mr SASSIER : « En 2007 la Ville de Viroflay avait acquis un camion Renault à benne, dont l'immatriculation est 657 EEZ 78. Pour des raisons de service et en raison de l'usure de ce matériel, il a été décidé de vendre ce camion avec un prix plancher de 10 000 € sur « Web Enchères ». Un acquéreur a présenté une offre à 17 200 € TTC et donc, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à céder ce véhicule au prix plancher de 17 200 €. »

Mr LEBRUN : « Nous sommes habitués à vendre sur Web Enchères un certain nombre de choses, mais dès que ça dépasse un certain montant, il faut le passer en Conseil municipal. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur Le Maire à céder, le Véhicule De Type Camion RENAULT BENNE, IMMATICULE 657EEZ78 AU PRIX DE 17 200 € TTC.

4 - BILAN DE L'ACTION FONCIERE DE LA COMMUNE DE VIROFLAY DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE DURANT L'ANNEE 2020

Mr BERNICOT : « Il s'agit de prendre acte de l'action foncière à la fois de la Ville et de l'EPFIF, ce que nous faisons tous les ans en application du code général des collectivités locales. La Ville a acquis, pour 1 € symbolique auprès de l'EPFIF, une partie de la parcelle que l'EPFIF avait achetée dans le cadre d'une opération de promotion immobilière de la place de la Fête. Cette acquisition de 308 m² avait été autorisée par le Conseil municipal du 2 juillet 2020. Elle sera versée au domaine public de la commune afin de participer à l'aménagement de la Place de la fête, de l'Avenue de Versailles et de la Rue de la Sablière.

L'EPFIF a procédé en 2020 à l'acquisition d'une parcelle située au 156, avenue du Général Leclerc, celle de l'ancien garage Fiat pour un montant de 1 937 078 €. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la convention de maîtrise foncière qui avait été signée avec l'EPFIF et qui porte sur un périmètre situé à l'angle de la rue Jules Herbron et de l'avenue du Général Leclerc. Sachant que sur ce périmètre, une parcelle avait déjà été acquise en 2016, pour un montant de 850 000 €.

Pour votre information, l'ensemble des acquisitions de l'EPFIF sur la Ville de Viroflay figure à son bilan au 31 décembre 2020, pour un montant de plus de 9,7 M€. Vous avez le détail dans le rapport qui figure dans les documents du Conseil. »

Mr LEBRUN : « Le tableau qui est annexé dans le rapport est éloquent sur les différentes interventions et les différents lieux sur lesquels l'EPFIF est intervenu pour faire du portage. Heureusement qu'il y a l'EPFIF pour faire ce portage financier sinon, la Ville serait bien incapable de le faire. L'EPFIF, je le rappelle, a été abondé au démarrage de façon très forte par le Conseil départemental des Yvelines.»

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

PREND ACTE du bilan de l'action foncière menée par la Commune et par l'EPFIF durant l'année 2020.

5 - ADHESION AU DISPOSITIF AMI SEQUOIA EN PARTENARIAT AVEC VERSAILLES GRAND PARC POUR MUTUALISER LES MOYENS IDENTIFIANT LES SOURCES D'ECONOMIES (DECRET TERTIAIRE)

Mr LE PIVAIN : « Je reviens sur un sujet déjà abordé à plusieurs reprises par plusieurs intervenants, depuis le début de cette séance pour vous parler du dispositif SEQUOIA qui est un dispositif qui a été mis en place par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite, par le biais de ce dispositif SEQUOIA faire de la transition énergétique, l'un de ses axes prioritaires d'action. Ce qui ne peut que tous nous réjouir. Parmi les champs d'action identifiés : La rénovation énergétique des bâtiments publics est apparue comme un domaine prioritaire. Car elle représente autant un enjeu environnemental qu'un enjeu financier pour les collectivités que nous sommes. Par ailleurs, le calendrier précisé dans le décret tertiaire impose un rythme soutenu à tous les propriétaires de bâtiments d'une superficie supérieure à 1 000 m². Sur Versailles Grand Parc, sont concernés 147 bâtiments qui représentent plus de 300 000 m². Concernant Viroflay, nous avons 10 bâtiments de plus de 1 000 m² qui représentent une surface totale de 28 640 m². Ce dispositif SEQUOIA permet aussi d'avoir accès à des demandes de subventions. Concernant Viroflay, la part qui nous touchera dans ce dispositif SEQUOIA est pour un lot d'études techniques d'un montant de 37 500 € d'aides ; et pour un lot outil de suivi de consommation énergétique d'un montant de 21 400 €.

Donc, un total de subventions demandé dans ce contexte SEQUOIA de 58 900 €.

Je vais ensuite vous énumérer les 10 bâtiments qui concernent ce dispositif SEQUOIA en commençant par le plus grand :

La bibliothèque : 5 609 m² ; le groupe scolaire Arcades le Colombier, ensemble constitué des deux groupes école maternelle et école primaire pour 4 394 m² ; le groupe scolaire Aulnette le Coteau, de la même manière, c'est le regroupement des deux qui fait 3 543 m² ; le gymnase Gaillon : 2 702 m² ; l'Hôtel de Ville : 2 524 m² ; le tennis de la Sablière : 2 247 m² depuis que nous avons couvert les courts, il y a quelques années ; l'Écu de France : 2 145 m² ; le gymnase des Prés-aux-Bois : 2 135 m² ; l'école LAMARTINE : 1 798 m² ; l'école COROT où là, les deux écoles sont indépendantes puisqu'elles ne sont pas sur le même lieu : 1 543 m². Il vous est proposé d'autoriser la Ville de Viroflay à adhérer à ce dispositif AMI SEQUOIA, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions précitées et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. »

Mme ÉGAL : « Nous ne pouvons qu'être favorables à l'adhésion de Viroflay à ce dispositif et nous nous réjouissons que VGP souhaite faire de la transition énergétique l'un de ses axes prioritaires d'action. Ce dispositif, donc, vise les bâtiments publics de plus de 1 000 m², je vais revenir sur mon sujet favori : nous rappelons qu'il serait crucial que VGP s'intéresse aussi au parc de logements privés et notamment de logements collectifs, qu'ils soient gérés par des bailleurs ou en copropriété, au cours du Conseil municipal du 24 septembre, nous avons relevé lors de la présentation du rapport de VGP pour l'année 2019 que VGP dispose de capacités d'investissement importantes pour les exercices suivants, VGP peut donc mettre la main à la poche, par exemple, il pourrait investir dans des outils de mesure de déperdition d'énergie, pas seulement sur le parc public, mais le parc d'habitations des communes, pour cibler les actions à conduire dans chacune des communes. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE l'adhésion au groupement conduit par Versailles Grand Parc pour la mutualisation de moyens et l'obtention de subventions par le biais du dispositif d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI SEQUOIA) du programme ACTEE 2 pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans le cadre du décret tertiaire.

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions comme suit :

Tableau récapitulatif pour le groupement	Montant total du projet €	Aide sollicitée €

Lot 1 Etudes techniques	75 000	37 500
Lot 3 Outils de suivi de consommation énergétique	42 800	21 400
Total d'aide	117 800	58 900

INSCRIT au budget 2021 les propositions de dépenses et de recettes inhérentes à l'appel à candidature ;

6 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE ECOLE DE L'AULNETTE (BATIMENT HAUT)

Mr LE PIVAIN : « Dans le cadre des travaux à l'Aulnette, il y aura : des travaux d'amélioration énergétique ; des travaux donnés par l'agenda d'accessibilité programmée, l'ADAP pour reprendre le sigle consacré ; des travaux de réhabilitation pour que les utilisateurs aient un meilleur cadre de vie. Pour tous ces travaux, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable. »

Mme CHOPARD : « Je reprends la parole pour préciser, vous nous demandez une autorisation de déposer une déclaration de travaux, donc, là, je vais distinguer l'autorisation qui est une procédure réglementaire du contenu des travaux en eux-mêmes. Comme je le disais précédemment, le diagnostic de la chaufferie n'a pas été réalisé, même si c'est une chaufferie récente. Aujourd'hui, il serait possible de prévoir un mixte énergétique sur ce bâtiment et ce mixte énergétique aura des incidences sur l'aspect extérieur, puisqu'il peut concerner la pose de panneaux solaires en toiture. Donc, aujourd'hui, les bâtiments de France sont souvent frileux pour autoriser la pose de panneaux solaires, les fournisseurs de matériaux ont bien compris cette problématique, donc, proposent des solutions intégrées, pour autant, il faut les prévoir dès la demande de déclaration de travaux. Et donc, pour cette raison nous allons voter pour l'autorisation de déposer la déclaration de travaux, mais nous demanderons dans l'intérêt collectif que le contenu de votre déclaration de travaux soit repris et qu'éventuellement, vous puissiez déposer une modification à cette demande administrative pour intégrer un mixte énergétique de ce bâtiment. »

Mr LEBRUN : « En fait, il n'y aura pas de modification puisque vous nous donnez l'autorisation de déposer une demande de travaux. Il n'y a pas de modification à envisager puisque pour l'instant le programme n'est pas défini. C'est uniquement dans une démarche administrative, comme vous l'avez souligné, de pouvoir m'autoriser à le faire. Après, nous déterminerons le programme, bien évidemment. Nous essayerons de le déterminer, dès le début, au mieux de ce que l'on pourra faire. »

Mr ISSAKIDIS : « Juste en réponse à Mme CHOPARD qui semble présenter les choses comme évidentes et faciles en disant : « Il suffit de demander de mettre des panneaux solaires et cela devrait pouvoir se faire, il se trouve qu'autour de cette table beaucoup d'élus, dont moi-même, ne sommes pas qu'élus, mais aussi militants associatifs dans différents domaines et moi-même dans plusieurs associations à caractère écologique. Et donc, nous connaissons ces sujets parfaitement et autrement que par le réglementaire, parce que nous avons quand même l'expérience de la fameuse concertation citoyenne climat, sur laquelle je ne m'attarde pas, mais tout le monde connaît le résultat. Vous voyez, il faut bien savoir qui on écoute quand on parle de ces sujets. Au cas particulier pour revenir à ce qui semble être une proposition fondée de sens, figurez-vous qu'il existe en France la TURPE. C'est quelque chose qui finalement est un obstacle réglementaire à l'autoconsommation électrique. C'est-à-dire que nous avons regardé, nous n'avons pas attendu le réglementaire. Nous avons regardé depuis longtemps, dans le secteur associatif, comment mettre des panneaux solaires pour autoconsommer son électricité. Je vous invite à rechercher TURPE sur Internet, vous allez comprendre tout de suite : EDF interdit d'auto-consommer ce que l'on produit au-delà de ce que l'on consomme soi-même, dans la mesure où vous vous affranchirez de payer la taxe, la fameuse TURPE. Donc, c'est un frein majeur à la mise en place de panneaux solaires, car on comprend très bien que dès lors que vous êtes le seul consommateur de l'électricité que produirait le toit de cette école, la période d'amortissement de l'investissement est extrêmement longue. Selon les modèles, on oscille entre dix et vingt ans. À

l'inverse, si aux alentours de cette école, il était moyen de fournir de l'électricité à différents moments, dans un mode hybridé aux maisons, aux bâtiments, aux habitations qui sont périphériques à cette école... vous voyez, il y a un montage très simple, en journée, il y a des enfants à l'école, le soir, ils s'en vont et au même moment, de l'autre côté du mur, les gens rentrent chez eux. Donc, l'électricité que vous produisez en journée, en surplus, vous la stockez et vous la donnez à ceux qui sont de l'autre côté du mur qui l'achètent et qui l'utilisent. Ça s'appelle un mode hybridé, mais ce n'est pas réglementaire, c'est dans le monde associatif que ça se discute, vous comprenez ? Mais cela ne plaît pas à EDF parce que ça va lui faire perdre ses clients. Le Président d'EDF disait à un moment donné, dans une interview scandaleuse : « Pour la première fois, nos clients vont devenir nos concurrents. » Et ça, ils ne peuvent pas le supporter. Donc, ils ont usé de leurs influences pour faire en sorte que la TURPE soit là. C'est-à-dire qu'en gros, si vous produisiez de l'électricité sur le toit de cette école par exemple, pour pouvoir amortir financièrement votre investissement, en toute logique, vous vendriez votre électricité à ceux qui habitent alentours, à des moments creux, où l'école est vide, mais non, vous ne pouvez pas. Parce que pour passer la clôture, EDF vous taxe et donc détruit tout le schéma économique. Quand vous faites le vrai calcul, au niveau du kW, vous vous rendez compte qu'il faut vendre le kW aux voisins de l'autre côté du mur à 3 centimes le kW, là où il est de l'ordre de 17. Si vous le vendez à 3 centimes, ça n'est pas amortissable du tout. Parce qu'il faut payer la TURPE qui représente à peu près 70 % de taxes. C'est vrai que ça semble facile : « J'ai un toit, super, je vais mettre des tuiles Elon Musk dessus, ça va me faire de l'électricité ». Mais non, cela ne marche pas comme ça. Il y a des obstacles, de vrais obstacles, mais il faut militer pour ça, ce n'est pas dans le réglementaire que l'on trouve ça, au contraire, c'est parce qu'on milite que l'on arrive, difficilement à faire tomber les obstacles, mais c'est très long. Et là, au cas particulier, c'est juste chimérique. Je suis désolé de le dire comme ça, mais c'est juste chimérique de croire que parce qu'on va dire que l'on va mettre des tuiles solaires sur cette école, ça y est, on est vertueux sur le plan écologique. On aimerait, mais que l'État nous laisse faire et il verra, ça va aller beaucoup plus vite. »

M. LEBRUN : « Alors, moi, je n'y connais rien, je vois simplement que souvent, une technologie qui paraît être le truc d'avenir, dix ans après, on nous dit : « Non, non en fait, c'est une erreur, parce qu'au final, compte tenu de l'ensemble de son schéma de production, elle produit plus de CO₂... » En fait, je suis extrêmement prudent et là, en l'occurrence, nous allons évidemment faire appel, comme on l'a fait pour nos deux bâtiments de la place de la Fête et des Réservoirs. Nous ferons évidemment appel à ceux qui pourront nous conseiller. Mais qui prodiguent de bons conseils, qui nous envoient dans la bonne direction avec notre esprit pragmatique. Mais je n'y connais rien et c'est pourquoi, régulièrement, nous faisons appel à un certain nombre d'assistants maîtrises d'ouvrage, qui nous donnent des indications, ils ne sont pas tous infaillibles, loin de là. L'autre élément, c'est juste que nous avons aussi des utilisations d'école qui sont un peu cycliques... je ne sais pas comment dire, dans le sens où dans la journée, on a besoin d'électricité, pour s'éclairer, le soir pour chauffer, mais il y a aussi que durant toute la période estivale, où il y a plus de soleil, les écoles sont peu utilisées. En tout cas, nous allons faire en sorte que ce bâtiment, au moins, consomme moins. S'il peut être amené à produire quelque chose, nous ne rechignerons pas évidemment. Mais amoindrir sa consommation, c'est une évidence. Mais je ne rentre pas dans un débat technique parce que je n'y connais rien.

Mme CHOPARD : « Je tenais à lever une ambiguïté parce que ça fait plusieurs fois que Mr ISSAKIDIS me fait le reproche d'être dans le réglementaire, moi, mon métier, c'est la maîtrise d'ouvrage. Donc, je suis maître d'ouvrage pour les collectivités depuis vingt ans et donc, je sais construire, je sais quel est l'acte de construire et là, je ne vous proposais pas de vendre de l'électricité, mais mettre des panneaux qui préchauffent l'eau sanitaire. Puisque vous êtes très au fait, vous devez savoir qu'au siège de Bouygues Challenger, l'intégralité de l'eau chaude consommée par les salariés de Challenger est chauffée par des panneaux solaires qui viennent directement en contact des réseaux d'eau. Donc, si vous voulez que l'on parle technique, Mr ISSAKIDIS, on peut, il n'y a aucun problème. Je sais parler technique, je sais parler réglementaire et je sais aussi parler budget et je sais ce qu'est une enveloppe de travaux et je sais que lorsque l'on vote une enveloppe de travaux en budget primitif, c'est une enveloppe que l'on doit consommer dans l'année. »

Mr LEBRUN : « Si on peut ne pas tout consommer, c'est mieux. On peut se permettre de faire des économies, par rapport à ce que l'on a prévu aussi. Le budget est un plafond de dépenses. Il n'est pas fait pour être dépensé en totalité. Je me souviens de mon année à l'armée, où on disait : « Il faut

dépenser le budget, sinon, on ne l'aura plus l'année prochaine ». En l'occurrence, ce n'est pas le cas. On va s'arrêter là, l'idée étant de pouvoir se faire aider et pouvoir trouver des moyens de financement complémentaires dont nous aurons l'utilisation bien évidemment.»

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour l'Ecole de l'Aulnette (bâtiment haut).

7 - DOTATION POUR FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS AUX ECOLES. ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Mr LEBRUN : « Nous avons toute une série de délibérations qui concernent la partie scolaire et notamment des financements multiples qui sont adressés aux écoles de Viroflay, qu'elles soient élémentaires ou maternelles. Je vais proposer à Valérie LE DASTUMER de nous présenter les délibérations 7 à 11 de façon synthétique, ça va de soi. »

Mme LE DASTUMER : présente les rapports des délibérations.

Mr LEBRUN : « Sur ces cinq délibérations, y a-t-il des demandes de paroles ? Avant qu'on les vote, c'est classique à cette période de l'année, non, donc nous allons les voter. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer pour l'année scolaire 2020-2021 la dotation pour fournitures scolaires aux écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune à 40€ par élève et 6.50€ la subvention pour les langues étrangères lorsque l'enseignement est effectif dans l'école.

AUTORISE que la somme totale correspondante, soit 59 808€ sera imputée au Budget Primitif 2021.

- Ecole maternelle Lamartine : 6440€
- Ecole maternelle Le Colombier : 7280€
- Ecole maternelle Le Coteau : 6400€
- Ecole élémentaire Corot : 14 264€
- Ecole élémentaire Les Arcades : 12 489€
- Ecole élémentaire L'Aulnette : 12 935€

8 - DOTATION POUR FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS AUX ECOLES. ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer pour l'année scolaire 2020-2021 la dotation pour le petit matériel aux écoles publiques élémentaires et maternelles de la commune à 5€ par élève.

AUTORISE que la somme totale correspondante, soit 6 900€, soit imputée au Budget Primitif 2021 selon le détail qui suit :

- Ecole maternelle Lamartine : 810€

- Ecole maternelle Le Colombier : 910€
- Ecole maternelle Le Coteau : 800€
- Ecole élémentaire Corot : 1 575€
- Ecole élémentaire Les Arcades : 1 375€
- Ecole élémentaire L'Aulnette : 1 430€

9 - DOTATION AUX BIBLIOTHEQUES, CENTRES DOCUMENTAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY. ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'attribuer une dotation aux bibliothèques centres documentaires des écoles publiques pour l'année scolaires 2020-2021 d'un montant de 1 379€ selon le détail qui suit :

- Ecole maternelle Lamartine : 161€
- Ecole maternelle Le Colombier : 182€
- Ecole maternelle Le Coteau : 160€
- Ecole élémentaire Corot : 315€
- Ecole élémentaire Les Arcades : 275€
- Ecole élémentaire L'Aulnette : 286€

AUTORISE que la somme correspondante, soit 1 379€ soit imputée au Budget Primitif 2021.

10 - SUBVENTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES PUBLIQUES DE VIROFLAY. ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'attribuer une subvention aux coopératives des écoles publiques pour l'année scolaire 2020-2021 d'un montant de 13 790€, réparti comme suit :

- Ecole maternelle Lamartine : 1 610€
- Ecole maternelle Le Colombier : 1 820€
- Ecole maternelle Le Coteau : 1 600€
- Ecole élémentaire Corot : 3 150€
- Ecole élémentaire Les Arcades : 2 750€
- Ecole élémentaire L'Aulnette : 2 860€

AUTORISE que la somme totale correspondante soit imputée au Budget Primitif 2021, soit 13 790€.

11 - SUBVENTION « JOUETS DE NOËL » AUX ECOLES MATERNELLES DE VIROFLAY. ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'attribuer une subvention « jouets de Noël » à chacune des écoles maternelles pour l'année scolaire 2020-2021 d'un montant de 3 773€, répartie comme suit :

- Ecole maternelle Lamartine : 1 208€
- Ecole maternelle Le Colombier : 1 365€
- Ecole maternelle Le Coteau : 1 200€

AUTORISE que la somme totale correspondante, soit 3 773€ soit imputée au Budget Primitif 2021.

12 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VIROFLAY AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES A VIROFLAY ET SCOLARISES DANS UNE ECOLE PUBLIQUE. ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Mme TESTON : « Nous vous proposons de voter le montant de la participation aux frais de scolarité, que la Ville de Viroflay si un élève domicilié à Viroflay est scolarisé dans une école publique hors commune ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer à 670 €, pour l'année scolaire 2020-2021, la participation de la commune de Viroflay aux frais de scolarité des élèves domiciliés à Viroflay et scolarisés par dérogation hors commune dans une école publique élémentaire ou maternelle. Dans l'hypothèse où les collectivités se seraient entendues sur des montants différents, ceux-ci seront appliqués en recettes et dépenses.

AUTORISE qu'une provision de 20 000€ soit imputée au Budget Primitif 2021.

13 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES HORS COMMUNE ET SCOLARISES DANS UNE ECOLE PUBLIQUE DE VIROFLAY. ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Mme TESTON : « Et réciproquement, de la participation aux frais de scolarité que Viroflay recevra si un élève domicilié dans une autre commune est scolarisé dans une école publique de Viroflay. Le montant est de 670 €.

Et pour chaque délibération le montant de la provision mise au budget est de 20 000 €. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de fixer à 670€, pour l'année scolaire 2020-2021, la participation des communes extérieures aux frais de scolarité des élèves domiciliés hors commune et scolarisés par dérogation à Viroflay dans une école publique primaire ou maternelle. Dans l'hypothèse où les collectivités se seraient entendues sur des montants différents, ceux-ci seront appliqués en recettes et en dépenses.

AUTORISE qu'une provision de 20 000 € soit imputée au Budget Primitif 2021.

14 - REMBOURSEMENT A LA COMMUNE D'ACCUEIL D'UN ELEVE SCOLARISE EN UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (EX CLIS) ET/OU ETABLISSEMENT SPECIALISE (HOSPITALIER OU NON). ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Mme TESTON : « Cette délibération concerne des élèves viroflaysiens qui seraient scolarisés dans

une classe ULIS, ou un établissement spécialisé. Il est proposé à la commune qui accueille ces élèves et qui en font la demande de rembourser la différence entre le tarif appliqué par convention à la famille et celui normalement en vigueur pour les élèves des communes extérieures. La provision mise au budget est de 2 000 €.

Mr LEBRUN : « C'est une question de relation entre différentes villes sachant que certaines villes dans lesquelles les Viroflaysiens sont scolarisés ou l'inverse, certaines villes dans lesquelles des enfants habitent, mais qui sont scolarisés à Viroflay ne souhaitent pas verser à la Ville de Viroflay, donc, généralement, la dérogation n'est pas forcément accordée, dans ce cas de figure-là. S'il n'y a pas de réciprocité. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE pour l'année scolaire 2020-2021 de rembourser à la commune d'accueil qui en fait la demande la différence entre le tarif appliqué par convention à la famille et celui normalement en vigueur pour les élèves des communes extérieures.

AUTORISE qu'une provision de 2 000€ soit imputée au Budget Primitif 2021.

15 - AIDE FINANCIERE A LA FORMATION BAFA

Mme HOFFMANN : « La Ville de Viroflay propose, depuis quelques années, d'attribuer une aide financière aux jeunes viroflaysiens qui en font la demande. Dans le cadre de la formation du Brevet d'Adaptation aux Fonctions d'Animateur (BAFA). La seule condition étant de présenter la preuve que l'on a bien participé aux trois stages de la formation.

En 2020, nous avons accordé trois aides financières et il est proposé de verser la somme de 150 € à tous les jeunes Viroflaysiens qui en feront la demande durant l'année scolaire 2021.

100 € pour la partie théorique et 50 € pour la partie perfectionnement. »

Mme CHOPARD : « Merci pour cette présentation. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, comme nous avons pu l'exprimer l'an dernier, nous regrettons que si peu de jeunes profitent de cette aide, qui, nous le rappelons, est la seule à Viroflay qui s'adresse à la tranche d'âge des 16 à 25 ans. En cette période de crise économique, les jeunes n'ont plus d'accès aux petits boulots, dans la restauration ou dans le commerce, ou dans le secteur du loisir, donc le BAFA devient un atout majeur pour gagner un peu d'argent. Mais je tiens à le rappeler, c'est un élément de discrimination positif au moment de l'embauche ou pour trouver une alternance. Malgré la situation sanitaire actuelle, le BAFA peut être validé dans les centres de loisirs, et les colonies de vacances. Pour exemple, je sais que vous n'aimez pas que l'on compare Viroflay et Vélizy, mais pour exemple à Vélizy six stagiaires ont été accueillis pendant les vacances d'hiver. Et on note par ailleurs que Viroflay prend en charge la formation pratique des jeunes qui le demandent, mais elle ne les rémunère pas à l'inverse d'autres villes voisines. Le groupe Viroflay c'est Vous, porte l'intime conviction qu'en période de crise économique, il faut encore plus que jamais aller au-devant des jeunes pour les informer et les mobiliser et que la seule information dans la gazette de la Ville ne suffit pas. Si je reprends vos propos, Mme HOFFMANN, quand on part au lycée, on est tourné vers Versailles et les actions de Viroflay si elles ne sont pas relayées par des réseaux lus par des jeunes, par des panneaux, par des informations sur des panneaux, au niveau des arrêts de bus, donc, dans les endroits où les jeunes sont en attente, ou à la médiathèque, effectivement, ils ne sont pas forcément au courant de ces dispositifs. Et pour revenir sur vos propos, Monsieur le Maire sur le fait que l'on ne vit pas dans le même monde, en fait, on ne partage pas les mêmes valeurs de solidarité et pour nous, il est important d'aller chercher les publics plutôt que d'attendre qu'ils viennent se manifester. »

M. LEBRUN : « On aura une discussion sur les valeurs, peut-être, de façon privée. »

Mme HOFFMANN : « Je suis d'accord avec vous sur la communication auprès des jeunes,

néanmoins, je tiens à préciser que l'équipe communication fait un travail à ce sujet par les réseaux sociaux et notamment par Instagram. Le compte Instagram poste de plus en plus ces derniers temps et s'est pas mal développé. Il est vrai que cette communication auprès des jeunes, il faut encore la développer, mais nous faisons des efforts dans ce sens et nous avons conscience qu'il faut creuser. Après, comme vous l'avez dit, en cette période difficile, il y a aussi moins de jeunes qui ont pu trouver des stages pour leur BAFA ou qui ont eu l'idée de passer le BAFA. »

M. LEBRUN : « Ceci étant, les jeunes à Viroflay ne sont pas forcément tous isolés, ils ont aussi une famille et des parents qui peuvent être amenés à lire le magazine ou à consulter plus traditionnellement les applications de la Ville ou le site de la Ville. C'est une communication plus traditionnelle et l'information passe aussi par les familles, il ne faut pas l'oublier. C'est aussi le rôle des familles d'orienter leurs jeunes, ils les orientent sur les études, ils peuvent aussi les orienter sur le BAFA. Mais de toute façon, on ne communique jamais assez.

Sur le Département, je peux vous le dire car nous a fait un bilan. Il y avait aussi une aide comme celle-là sur le Département pour le BAFA, sur l'ensemble du département, 1,5 million d'habitants, 36 aides au BAFA sur l'ensemble du département l'an dernier, vous voyez, nous sommes plutôt bons à Viroflay avec 3. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut s'enorgueillir. »

Mme PILICHIEWICZ : « Comme Pauline BILLAUDEL l'a dit pendant la commission, sur Viroflay, les centres de loisirs prennent tous les stagiaires. La seule chose, c'est qu'il y a de moins en moins de demandes parce que pour rentrer au niveau des écoles en ce moment, c'est vraiment très compliqué et les jeunes n'arrivent pas à avoir les cours directement à l'école. C'est bien beau de faire les stages, mais s'ils n'ont pas les cours à l'école et c'est ce qui a été précisé en commission. C'est pour cela qu'il y a de moins en moins de jeunes, en ce moment, qui font des demandes de BAFA. »

M. LEBRUN : « Nous continuons à proposer cette aide. Je peux vous dire qu'il y a des réseaux qui fonctionnent bien pour ça, et je vais en citer un en l'occurrence qui est le réseau des scouts qui sont des pourvoyeurs d'animateurs. Il y a des années, où chez les scouts, beaucoup passent le BAFA. Ils ne pensent peut-être pas à demander l'aide. Et puis il y a certaines familles qui considèrent que ce n'est pas parce qu'une aide existe, qu'il faut forcément la demander. Il y a aussi cette dimension-là. Ce ne sont pas uniquement trois jeunes Viroflaysiens qui ont passé le BAFA en 2020. Mais dans ces réseaux-là, je peux vous dire que l'information passe. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE de verser une subvention pour la formation B.A.F.A. d'un montant de 100€ pour la partie théorique et 50€ pour la partie perfectionnement à tous les jeunes viroflaysiens qui en feront la demande durant l'année 2021.

16 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DE LA COLLABORATION DE LA VILLE AVEC L'UNION SPORTIVE MULTIACTIVITE DE VIROFLAY (USMV).

Mme PILICHIEWICZ : « Comme Monsieur le Maire vous l'a dit, c'est une convention qui est signée pour trois ans. Qui a une durée de 1 an, avec une tacite reconduction pendant deux ans d'affilée. Cette convention définit un peu les modalités que la Ville met à la disposition de l'USMV. C'est-à-dire qu'on leur met à disposition tous les équipements sportifs de la Ville gratuitement. On s'occupe également de tout ce qui est entretien et nettoyage des bâtiments. Les coûts d'électricité de tous les flux sont pris en charge par la Ville et en contrepartie, l'USMV a des objectifs à atteindre pour pouvoir satisfaire les Viroflaysiens dans toute la pratique sportive. Elle doit donner aux Viroflaysiens la possibilité de payer en dégression avec les familles nombreuses. Ils doivent aussi donner des objectifs d'animation sur la Ville pour développer le sport comme le cross de la Sablière et le tournoi de boxe. Ils doivent également respecter les sites avec un règlement intérieur qui est établi sur chaque site. Par rapport à la convention qui a été signée il y a trois ans lors d'un Conseil, il n'y a pas grands changements. Concernant la subvention, avant, elle était payée en trois fois, maintenant elle sera

donnée en deux fois. Cela a été vu avec l'USMV et cela les arrange aussi. Sinon, c'est une reconduction, cette convention repasse tous les trois ans. Il y a juste deux sites : le tir à l'arc et le tennis de la Sablière qui ont une convention spéciale qui n'entre pas dans cette convention-là.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'USMV. »

Mr LEBRUN : « Le tir à l'arc, c'est le site qui se trouve en bas du cimetière. Il se pratique aussi dans ce que l'on appelle la bulle du côté du gymnase des Prés-aux-Bois. Donc c'est uniquement le site qui est en dehors de cette convention ainsi que le tennis de la Sablière. »

Mr FLORENCE : « La convention signée avec l'USMV dresse un état des relations entre cette association et la ville de Viroflay sur laquelle nous n'avons pas de remarques générales. Néanmoins, il y est notamment écrit que l'USMV : « Pratique des prix permettant au plus grand nombre d'exercer une activité sportive ». Et c'est sur ce point que le groupe Cités souhaite s'attarder.

Lors du DOB, nous avons rappelé notre demande d'appliquer le principe du taux d'efforts à l'ensemble des activités proposées par la Ville. Il ne s'agit pas d'un dogme, mais uniquement d'un moyen concret pour que la Ville soit réellement ouverte à tous et cette précision est importante. Nous avons noté en commission que l'USMV pouvait pratiquer des étalements de paiements et également, que le CCAS pourra désormais participer au financement d'une inscription sportive ou culturelle. Cette extension est intéressante et nous avons noté votre volonté de mieux faire connaître aux familles l'existence de cette aide, l'année 2020 n'étant pas représentative. Mais cette possibilité d'aide ne saurait se substituer à notre demande.

En effet, Viroflay comporte à ce jour 17 % de logements sociaux destinés à des familles modestes. Ces logements sont répartis sur notre territoire, développant la mixité au niveau des quartiers et de l'école et tissent du lien dans notre commune. Ainsi, les activités sportives participent au constat que, Monsieur le Maire, vous avez fait dans l'éditorial du dernier magazine de la ville, je vous cite : « C'est dans la diversité et la mixité que chacun trouvera facilement et rapidement sa place dans notre Ville ».

Mais cette mixité dépasse difficilement la porte de l'école et se retrouve peu dans les activités qui restent très cloisonnées. Il y a plusieurs raisons à cela. Des raisons organisationnelles : il est impossible à ce jour pour un enfant de participer à une activité culturelle ou sportive à partir du centre de loisirs, cette question pourrait à nouveau être étudiée avec les changements d'organisation et le passage à la semaine de 4 jours. Les difficultés pour les familles d'identifier l'offre qui est dispersée dans différents lieux de la ville ; elle est mal identifiable sur le site Internet de la Ville qui indique les établissements scolaires, les liens avec les services du Département, Arc'Ados, mais pas directement le sport ou les ateliers créatifs par exemple et enfin pour des raisons économiques.

L'aide du CCAS est la bienvenue, mais certaines familles ne font pas la demande ayant souvent une certaine retenue à demander une aide sociale. Nous proposons donc la création d'une aide spécifique de la Ville que l'on pourrait appeler un chèque sport, utilisable auprès de l'USMV qui pourrait être clairement disponible pour les familles qui ont des revenus faibles et remplacer ainsi l'absence de quotient familial pour les activités sportives. Son utilisation pourrait être étendue à toutes les autres activités sportives, artistiques ou culturelles de la Ville. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « Je craignais qu'à un moment donné, vous disiez qu'il fallait mettre dans la convention, le fait de demander à l'USMV dans ses objectifs de créer des tarifs sur les taux d'effort ce qui aurait été totalement impossible compte tenu du fait que c'est une association, elle ne va pas commencer à demander les revenus des familles adhérentes. Je reste sur le principe sur la possibilité d'avoir un recours au CCAS, on fait passer aux adhésions, on peut le faire passer aussi par les associations de parents d'élèves, en disant si vous avez des difficultés n'hésitez pas à vous adresser au CCAS. Je ne suis pas toujours pour les dispositifs de type guichet, parce que je trouve qu'ils ont une forme de responsabilité pas suffisante, en quelque sorte, c'est de l'automatisme. Et la question d'accompagnement social n'est pas que reliée à un tarif d'une activité sportive. Elle est plus large de cela et il est, je pense, nécessaire, que le CCAS puisse être en mesure de dire : « Vous avez besoin d'une aide sur le sport, mais peut-être avez-vous aussi besoin d'une aide sur d'autres choses. Et donc, il faut aussi enclencher cette question-là qui est plus globale. Je pense que nous en resterons là, avec l'idée que le CCAS peut contribuer dans ce domaine-là. »

Mme PILICHIEWICZ : « Comme je vous l'ai dit en commission, par rapport aux aides, il y a le Pass pour tous les collégiens. Il y a effectivement le CCAS même l'USMV qui ne peut pas faire un taux

d'effort, puisque c'est une association qui vit de ses cotisations. Même s'il y a des subventions municipales et départementales, elle vit en majorité de ses cotisations pour pouvoir payer les professeurs. Mais ils n'ont jamais été non plus contraignants par rapport au fait que sur une famille en difficulté, ils fournissent des aides même directement par le club. Il y a la possibilité du CCAS et une famille qui n'ira pas voir le CCAS parce qu'elle a honte d'être dans le besoin, elle peut avoir des aides directement par l'USMV. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE les termes de convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville et l'Union Sportive Multiactivité de Viroflay.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Union Sportive Multiactivité de Viroflay, telle qu'annexée à la présente délibération.

17 - ADHESION AU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'AIDE D'URGENCE AU SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT EN MATIERE D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Mr LEBRUN : « Cette délibération concerne la dimension commerciale de la Ville et justement liée au contexte de pandémie qui impacte tout le secteur économique de façon différente selon les différents commerces. »

Mme CARON : « En raison des conséquences économiques dues à la crise de la Covid 19, le département des Yvelines a adopté le 5 février dernier, la seconde phase du dispositif départemental d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans à leurs échéances immobilières. Or, le Département ne peut intervenir directement pour soutenir les commerçants, pour des raisons de connaissances précises du tissu local et surtout de clauses de compétence. Par conséquent, le Département propose ici, un dispositif permettant au travers des villes d'attribuer une aide exceptionnelle, sous forme de compensation de loyer aux établissements éligibles au titre de ce dispositif, mais aussi d'emprunts et les villes versant directement une aide subventionnée à l'euro près par le Département. Sont éligibles à l'aide exceptionnelle : Les établissements frappés de l'interdiction d'accueillir du public par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ayant une activité commerciale ; Les établissements ayant une activité de restauration et débit de boissons frappés d'interdiction de recevoir du public par ce même décret et ceux ayant une activité d'hôtellerie. Les établissements frappés d'interdiction d'accueillir du public ayant une activité commerciale, touristique, sportive et culturelle. Il y a un ensemble de critères à satisfaire pour pouvoir bénéficier de cette aide. Évidemment, il faut être localisé sur la commune ; Il faut être inscrit au registre du commerce ou au répertoire des métiers ; Être un établissement pouvant recevoir du public. Il y a une annexe jointe au document qui détaille tous les types de bâtiments éligibles ; Il faut être titulaire d'un bail commercial ou d'une attestation justifiant d'une activité commerciale ou être propriétaire de locaux commerciaux, sur la période concernée par l'aide. J'en parlerai ensuite ; Il faut avoir une date de création antérieure à la période d'indemnisation débutant à partir du 1^{er} octobre 2020 ; Il faut avoir un effectif inférieur à 20 salariés ; Un capital social détenu à plus de 50 % par une ou plusieurs personnes publiques ; Et une activité ne recevant pas de financement public en fonctionnement en 2020, excepté les aides reçues pour lutter contre les conséquences économiques de la crise sanitaire. En fait, les modalités de financement, les commerçants et les artisans peuvent solliciter un soutien financier de la commune, au titre de ce dispositif, il y a plusieurs forfaits : Le premier pour ceux qui ont une activité commerciale, la subvention correspondra au maximum au montant des loyers ou des échéances d'emprunts immobiliers pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020. Dans la limite de 5 000 €. Pour la deuxième catégorie, l'activité de restauration ou d'hôtellerie, la limite haute est de 10 000 € ; Et pour la catégorie des activités commerciales, touristiques, sportives ou culturelles, la limite est aussi de 10 000 €. Par contre, je précise que pour les deux dernières catégories, on ne s'arrête pas au 31 décembre, mais au 31 janvier 2021. La procédure, c'est d'approuver aujourd'hui, ce dispositif. Les

services de la Ville transmettent au Département, une liste de commerces avec les forfaits susceptibles d'être alloués, avec les pièces justificatives. La Ville sollicite un financement total au titre du dispositif départemental en faveur du commerce et de l'artisanat. Le Département, après avoir recueilli les requêtes de toutes les communes, arrête la liste et les montants et le Conseil municipal sera amené à délibérer sur la liste et les montants finaux. Le Département verse ensuite une subvention à la Ville, qui elle-même reverse à chaque commerçant le montant mutualisé. À ce stade, ce dispositif est un levier intéressant. Nous avons une démarche d'accompagnement individuel des commerçants aujourd'hui. Nous sommes en train de récolter les requêtes des commerçants. Sachant qu'il faut être assez précis : il faut dire quels mois ils ont été fermés, quel est le montant de leur loyer ou de leur prêt. Nous les appelons un à un, parce qu'ils ont tellement de sollicitation qu'ils ont besoin d'être aidés pour monter tout cela.

Aujourd'hui il est question d'approuver l'adhésion de la commune à ce dispositif départemental. »

Mr LEBRUN : « C'est un dispositif qui se rajoute à d'autres dispositifs différents. Fonds de soutien, fonds de solidarité, d'activité partielle qui sont des dispositifs nationaux, certains commerçants de Viroflay, notamment, certains restaurateurs qui disent : « Mais il y a une certaine lenteur à obtenir les aides. J'ai obtenu la première aide que j'avais demandée il y a plusieurs mois, mais sur les derniers mois, je n'ai rien obtenu. Donc, là, il y a des enjeux de trésorerie non négligeables. Ce n'est pas le tout d'accorder des aides, mais si les entreprises sont mortes lorsque les aides arrivent, ça sera trop tard. Donc, c'est un sujet que je fais aussi remonter à la préfecture sur la possibilité d'accélérer le versement aux commerçants. Le Département essaye de trouver un dispositif qui soit le plus réactif possible en fait, avec une durée d'intervention du versement la plus courte possible, mais, on est obligé de trouver des solutions juridiques pour faire en sorte que ça soit les villes qui versent et ensuite se fasse rembourser par le Département. L'administration française est compliquée parfois. Et la clause de compétence générale était la bienvenue dans un certain nombre de circonstances et ça nous permettrait d'éviter de faire ce genre de choses si elle était mise en œuvre de façon un peu exceptionnelle. »

Mme CHOPARD : « C'est peut-être un éclaircissement de ce que vous avez dit, c'est une aide départementale, mais qui nécessite beaucoup d'implications et d'efforts de la Ville et nous saluons votre engagement auprès des commerces de proximité. Nous reconnaissons le travail qui est fait individuellement, pour soutenir chacun des commerçants dans leur démarche administrative et nous souhaitons, vous en remercier. »

M. LEBRUN : « Et je vous en remercie moi-même, c'est un travail qui, effectivement, globalement, est complexe. On voit bien que le secteur souffre. Il y en a qui tire très bien leur épingle du jeu, je peux vous le dire. Y compris dans nos marchés alimentaires, il y en a qui fonctionnent très bien. Il y a d'autres commerces qui sont en grande difficulté et qui essaye parfois de trouver des sortes de solutions un peu hybrides qui sont parfois un peu en marge des arrêtés préfectoraux et le fait de pouvoir consommer un peu sur la voie publique, sans qu'il y ait d'attroupement. Le décret ou l'arrêté préfectoral met totalement fin à ces choses-là sur des commerçants qui essayent de s'en sortir comme ils le peuvent, dans cette période compliquée. Et un commerçant qui n'arrive pas à travailler est un commerçant qui se démotive très rapidement. J'ai des commerçants qui me disent : « Mais moi, j'ai passé des journées entières à dormir parce que je ne savais pas quoi faire. Je ne sais plus quoi faire et je n'ai pas la possibilité de compenser par un autre type d'activité. » Nous allons vraiment nous retrouver avec des difficultés à remotiver les commerçants, donc il ne faut pas les perdre actuellement, c'est ça l'idée de ce dispositif. Je vous remercie de vos remerciements, c'est fondamental, si nous n'avions plus de commerces, nous serions fichus. Nous votons pour ce dispositif. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération,

APPROUVE le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,

18 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr LEBRUN : « La dernière délibération va vous être rapportée par le Conseiller municipal délégué en charge de la vie associative ».

Mr BEIS : « Il est effectivement proposé au Conseil municipal de voter une enveloppe globale pour les subventions aux associations et aux CCAS d'un montant global de 277 170 €. Ces aides se répartissent de la façon suivante : 66 700 € pour le CCAS et 210 470 € pour les subventions aux associations. Pour rappel, le CCAS vise à répondre à des appels à projets d'associations dans le domaine des aides et secours. Les subventions quant à elles, entrent dans le cadre des subventions dites classiques. L'augmentation de 18 700 € pour le CCAS pour 2021 vise bien sûr à anticiper les éventuelles difficultés que l'on peut craindre. Cela a été évoqué précédemment par Monsieur le Maire et comme déjà évoqué, ce chiffre pourra être revu à la hausse si nécessaire. Concernant les subventions aux associations, nous ne rentrerons pas dans le détail, la liste est longue et cela a été fait en commission. Cependant, afin que chacun puisse se représenter les sommes allouées par secteur, je vais simplement rappeler la répartition en ce sens : 155 850 € dans le domaine de la jeunesse et du sport, dont il faut le préciser 150 000 € pour l'USMV qui a une part non négligeable ; 1 460 € pour les associations patriotiques ; 42 560 € pour les associations de loisirs et de culture ; 7 400 € pour les œuvres sociales, ici, on parle bien des subventions de fonctionnement dont je parlais juste à l'instant en parallèle du CCAS ; 200 € dans le secteur de la défense et des intérêts locaux ; 3 000 € pour les associations de commerçants. Sauf cas particulier, il a été décidé de maintenir les aides aux associations voire de les augmenter selon les besoins. Si certaines structures apparaissent dans la colonne 2021 à 0, il ne s'agit évidemment pas d'un refus de subvention de la part de la Ville, mais bien souvent d'une absence de demande. En effet, certaines associations ayant vu leurs activités suspendues durant l'année 2020, celles-ci ont une trésorerie largement suffisante pour certaines, ne les poussant pas nécessairement à faire une nouvelle demande pour 2021. Il est à noter que le dossier a légèrement été modifié sur la demande de subvention. Toutefois, je tiens ici à souligner l'effort de l'équipe municipale sur l'accompagnement des associations dans leurs démarches pour remplir et répondre aux différentes questions qu'ont nécessitées ces dossiers. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les subventions allouées aux associations et au CCAS. »

Mr LEBRUN : « Merci Monsieur le Conseiller municipal délégué. Y a-t-il des demandes de parole ? Je sais que ça a été déjà discuté en commission. Avant toute chose, pour le vote, si vous êtes président d'une de ces associations ou dans le Conseil d'administration, je vous demande de vous manifester pour ne pas prendre part au vote.

Ce sera le cas de Louis LE PIVAIN, de Cédric PERRIER et Mme ÉGAL. Tous les trois, vous ne prenez pas part au vote puisque vous êtes directement concernés.»

Mr FLORENCE : « Les associations de Viroflay contribuent à dynamiser notre Ville, à y créer un lien social fort et leur soutien est évidemment nécessaire. En commission Antoine BEIS, nous a donné des explications sur les évolutions à la baisse ou à la hausse des demandes. Elles ne figuraient pas dans le dossier, ce qui empêchait d'apprécier la pertinence des évolutions. Mais la commission de mardi matin a permis de lever beaucoup de nos interrogations, nous remercions Antoine BEIS pour cela. Néanmoins, nous nous interrogeons sur la subvention au CCAS. Elle augmente, ce qui est logique compte tenu de la situation économique que nous connaissons depuis presque un an. En commission, le processus a été précisé. C'est-à-dire que le Conseil municipal va voter dans un instant la subvention. Celle-ci sera ensuite répartie, lors du prochain Conseil d'administration du CCAS. Vous avez précisé, Monsieur le Maire et Monsieur BEIS il y a quelques minutes, que cette somme pourrait être augmentée. Pour apprécier précisément, le montant qui est proposé ce soir, il aurait sans doute fallu un échange préalable en CCAS, une sorte de demande budgétaire et nous aurions eu, ainsi, une vision plus claire de la pertinence de ce chiffre. Nous l'aurons, a priori, lors du prochain Conseil d'administration du CCAS, mais nous pensons que l'an prochain, en 2022, il serait préférable de procéder en deux temps, ce qui nous permettrait de valider en toute connaissance de cause le montant qui sera proposé. Bien évidemment, nous allons voter pour ces subventions qui, encore une fois, sont indispensables à la vie de notre commune. »

Mr LEBRUN : « Il y a une suite logique dans le sens où le CCAS ne peut pas voter son budget sans avoir eu le montant de la subvention votée par la Ville préalablement. Cela peut se passer dans le débat d'orientations budgétaires, qui a eu lieu, il n'y a pas si longtemps que cela et dans lequel, au niveau du CCAS, les orientations ont été précisées. Peut-être pas le montant envisagé de la subvention, mais en tout cas, sur les orientations. Donc, le débat sur l'action sociale de la Ville via le CCAS existe. Là, le montant est fixé, peut-être provisoirement et donc, nous verrons au fil du temps. Cela a été dit par Antoine BEIS, mais je voudrais remercier l'esprit de responsabilité d'un certain nombre de présidents d'association qui, compte tenu de la situation, ont fait le choix de ne pas demander de subvention ou de demander une subvention à la baisse, pour cette année, du fait que les activités n'ont pas pu se dérouler de façon normale et qui n'ont pas engagé les budgets qu'ils comptaient engager en 2020. Ils ont la possibilité de les reporter sur 2021. Je les remercie, je ne dis pas que je ne remercie pas les autres, néanmoins, je trouve que c'est important et je trouve qu'à Viroflay régulièrement, en dehors de ce contexte-là, souvent, nous avons des associations qui justement nous disent, cette année je n'ai pas de projet particulier donc, je ne demande pas de subvention.

Cela a été le cas pour la FCPE du collège qui n'avait pas demandé, il y a deux ou trois ans, de subvention et c'est le cas pour d'autres. Je voulais aussi remercier chacun des présidents d'association pour ce sens de la responsabilité. C'est important, parce qu'il a tendance à se perdre ce sens des responsabilités. On considère que la subvention est un dû. Très régulièrement, des personnes m'écrivent en disant : « J'ai créé une association, je vous demande si je peux bénéficier d'une subvention », et des associations souvent qui n'ont aucun objectif d'intérêt général et c'est souvent pour des intérêts extrêmement particuliers, voire même pour créer son propre emploi. Ce sont des choses qui existent et il faut être très vigilant. J'ai un peu élargi le débat, mais je reviens à cette délibération et nous passons au vote. C'est l'unanimité, je vous remercie et en la votant maintenant, nous pourrions procéder au versement de ces subventions le plus rapidement possible. Pour USMV, ça sera en deux fois, vous l'avez entendu. Et pour les autres, ça sera dès que possible. En début d'année, c'est plutôt une bonne chose de le faire au début ou à la fin du premier trimestre ou début du deuxième trimestre. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés (Monsieur LE PIVAIN, Monsieur PERRIER, Madame EGAL ne participant pas au vote)

DECIDE d'accorder une subvention aux associations et CCAS mentionnés dans la liste ci-après pour un montant de **277 170,00 €**.

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Mr LEBRUN : « L'ordre du jour est terminé, j'ai reçu une question écrite du groupe VCV. Je vais laisser Mme CHOPARD vous en faire lecture et ce sera ensuite Christine CARON, puisque c'est un sujet qui concerne le commerce et plus particulièrement le marché, qui fera la réponse. »

Mme CHOPARD « Je vais laisser la place à Christine PACHOT. »

Mme PACHOT : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Dans un contexte qui nous rappelle l'importance du commerce de proximité à Viroflay, son maintien et son développement, nous saluons les actions et efforts de la Ville de Viroflay pour soutenir cette activité depuis le début de la crise sanitaire. Il convient, toutefois, de se projeter au-delà de cette crise, d'en retenir les enseignements et d'intégrer les nouveaux usages de consommation des Viroflaysiens afin d'établir une politique globale en faveur du commerce, permettant d'accompagner les commerçants existants et futurs.

L'année dernière, la Ville a engagé un sondage auprès des Viroflaysiens et usagers des marchés, puis commandé un diagnostic et une étude programmatique pour le marché couvert, réalisée par des consultants spécialisés en commerce, le cabinet Lestoux et Associés. Les résultats de cette étude de septembre 2020, restitués auprès des élus et des citoyens, ont révélé plusieurs orientations permettant de répondre aux attentes des usagers et aux évolutions des modes de consommation. Une réunion

regroupant notamment, des commerçants du marché et quelques citoyens viroflaysiens, a, par la suite, était programmée par la Ville en tout début d'année 2021. Nous souhaiterions connaître les résultats de cette réunion de travail ainsi que les prochaines étapes de la procédure de concertation engagées par la Ville. Des orientations ont-elles été identifiées parmi celles proposées par l'étude du cabinet Lestoux et Associés et lesquelles ?

Nous notons également l'inscription dans le budget primitif 2021, d'une ligne d'études pour le marché Leclerc, d'un montant significatif de 250 k€. S'agit-il de plusieurs études ? Sur quels sujets précis, ces études porteront-elles ? Quels axes d'orientation seront travaillés en priorité ? Au regard de l'annonce faite par la Ville de travaux dans la halle du marché Leclerc, dès 2022. Faut-il considérer que les décisions sur l'avenir et les contours du repositionnement du marché Leclerc ont déjà été prises et que la phase de concertation est définitivement close ? Parallèlement à cela, une délégation des services publics des marchés d'approvisionnement de Viroflay tant la halle Leclerc que Verdun a été signée avec le comptoir des marchés pour cinq ans. Cette délégation venait à échéance au 31/12/2020, elle a été prorogée de 6 mois et expire fin juin 2021 à cause de la Covid. Le groupe VCV n'a pas été informé du lancement d'un nouvel appel d'offres pour la délégation de service public des marchés. Qu'en est-il ? La Ville compte-t-elle reprendre la gestion des marchés en régie dès le 1^{er} juillet 2021 ? Et si ce n'est pas le cas, comment les marchés seront-ils gérés dans les prochaines années ? Le groupe VCV a proposé que soit engagée une réflexion sur le bien-fondé d'une délégation de service public total s'agissant des marchés. Cette gestion doit-elle, en effet, être entièrement déléguée à un tiers, au risque d'opposer l'intérêt des marchés, à celui d'autres commerçants de Viroflay alors qu'il est question de dynamiser et développer un commerce pluriel et harmonieux sur l'ensemble du territoire de la commune. Avez-vous envisagé une délégation partielle, afin que la Ville conserve, en particulier la maîtrise d'une animation commerciale coordonnée au profit de tous les commerces tout comme celle peut-être de la mutualisation de service de livraison par exemple ? Nous vous remercions, Monsieur le Maire de bien vouloir répondre à l'ensemble de ces interrogations. »

Mr LEBRUN : « Ce n'est pas moi qui vais répondre, mais Christine CARON qui maîtrise parfaitement le sujet, mieux que moi en tout cas. Et donc, elle va vous apporter des éléments de réponse. »

Mme CARON : « Des éléments de réponse, parce que quand on voit le nombre d'heures que l'on a déjà passé sur le sujet, ça ne va pas tenir dans les quelques minutes que m'a accordées Monsieur le Maire...

Donc dans votre question vous abordez plusieurs points autour des marchés, dont nous avons, pour la plupart, déjà discuté lors de Conseils municipaux précédents, de commission, de réunions publiques ou lors de réunions de concertation, auxquelles participe toujours quelqu'un de Viroflay c'est Vous, soit élu, soit un colistier. Au vu de vos questions, il m'a semblé utile de rappeler, sur le schéma qui va vous être présenté ce soir, les différentes étapes : celles que l'on a déjà vécues et celles qui se projettent pour une meilleure compréhension. C'est assez synthétique, mais cela permet de se projeter sur quelques années.

Au début du mandat, lors de la commission de juin 2020, à laquelle vous participiez Christine PACHOT, pour la prolongation de six mois de la DSP actuelle, nous avons parlé de la nécessité de moderniser la Halle Leclerc et de mener une réflexion sur les marchés de demain. Nous avons aussi parlé de notre volonté d'intégrer cette locomotive commerciale que sont les marchés, de les intégrer encore plus étroitement à la vie locale. Nous avons précisé que dans le cadre du management de centre-ville, nous étions très impliqués dans les réflexions au niveau national autour de l'activité de gestion et de développement des marchés. Cette activité étant en pleine transformation actuellement, comme beaucoup d'autres choses d'ailleurs, mais celle-ci l'est tout particulièrement.

Toujours en juin 2020, l'enquête sur les marchés de demain a permis de mettre en lumière des expressions de besoin local autour de nouveaux modes de consommation et de nouvelles attentes. Au Conseil municipal de juillet 2020, je précisais que les marchés étaient une des clés de l'attractivité d'une Ville et que le résultat de cette étude serait restitué aux Viroflaysiens et que cela serait le début d'une réflexion pour nos futurs marchés, aucune piste n'étant écartée. L'étude menée par le cabinet Lestoux, s'appuyant sur les résultats de l'enquête, a dégagé à l'automne six grands axes de préconisations qui ont été restitués auprès des élus, des commerçants des marchés et auprès des Viroflaysiens lors d'une réunion publique en octobre. Je précise que la vidéo et les présentations sont toujours disponibles sur le site de la Ville. Pour ceux qui voudraient se réimprégner de ces résultats

d'étude vraiment très consistants. Comme convenu, à l'issue, nous avons continué ce processus participatif entrepris en activant la première réunion de concertation en janvier 2021. L'objectif de cette réunion était de discuter des six axes préconisés dont je parlais précédemment afin d'affiner les propositions du cabinet. Ce groupe de concertation est composé de profils variés pour aborder les sujets sous l'angle des différents usages. C'est vraiment cela l'objectif. Ce groupe de concertation est constitué d'élus ou de colistiers de nos différents groupes, des commerçants des marchés, des représentants de riverains, des commerçants sédentaires du centre-ville et de Viroflaysiens.

À l'issue de cette réunion constructive, un message de synthèse a été transmis à tous les participants, je ne peux pas rentrer dans tous les détails aujourd'hui, ce que je peux dire, c'est que les six axes ont été consolidés et chacun est intervenu pour pouvoir donner son avis et son angle de vue sur les préconisations et ont permis d'affiner. On a surtout parlé des usages, de nouvelles consommations, d'utilisation de la place, du click and collect, de la livraison, de sujets déjà abordés. En tout cas, ceux qui sont venus à la réunion publique et qui ont suivi, vraiment, nous avons atteint l'objectif que je souhaitais. À ce stade, nous avons une étude avec des résultats et nous avons des résultats affinés, à l'issue de cette concertation.

Nous avons terminé 2020, on commence 2021 et aujourd'hui, un appel d'offres est en cours d'élaboration pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de requalification du marché couvert Leclerc, donc, là, nous sommes dans le global. Les résultats de l'étude dont on vient de parler et de la réunion de concertation sont des données d'entrée de cela. Il est important de voir qu'il y a vraiment une continuité entre toutes les actions que nous menons. Le budget primitif, que vous avez cité, cette année, est naturellement une limite haute de cela.

Nous en sommes là aujourd'hui, la délégation de services publics actuelle (DSP) que nous avons votée au Conseil municipal de juillet 2020, se termine effectivement au 30 juin 2021, il n'y a aucun doute là-dessus et au-delà la Ville activera des prestations de services et des activités en régie. Comme présenté lors de la réunion publique de Monsieur le Maire sur les grands projets en février 2021, le début des travaux est envisagé courant 2022. Nous en avons reparlé tout à l'heure dans le cadre du budget 2021. Le groupe de concertation décrit plus haut sera appelé à plusieurs reprises. Comme vous le voyez, mi-2021, avant la fin de la DSP, ce groupe de concertation sera à nouveau appelé et ensuite, on imagine en 2022, deux rendez-vous sur l'année. L'objectif étant vraiment, maintenant que l'on a réfléchi et que l'on a commencé à cadrer, de tester en grandeur nature et sans précipitation, nous aurons cette possibilité avec agilité et pragmatisme, de tester des idées, des initiatives élargies pour le développement du dynamisme du centre-ville et le déploiement de solutions nouvelles liées aux attentes des commerçants et des consommateurs. Là, je reprends exactement ce que j'avais expliqué en première commission, à laquelle vous étiez. L'objectif est d'intégrer de façon plus étroite le marché qui est vraiment une locomotive de la Ville, plus étroitement avec le tissu local.

On peut parler d'animations, on peut parler de plein de choses, les animations, c'est souvent ce à quoi l'on pense en premier, mais il n'y a pas que cela. Et donc, là, nous allons pouvoir réfléchir ensemble et le groupe va être activé. Là, j'ai une hypothèse de trois, mais je pense que c'est déjà bien, parce qu'entre les idées et la mise en application, je suis assez concrète et j'aime bien voir comment cela fonctionne. Si cela prend, faire un retour d'expériences affiner, ce mode agile, j'aime bien et c'est ce que l'on va faire en 2021 et 2022. Ensuite, en 2023, évidemment, ce sera la phase des travaux et l'objectif, c'est une halle modernisée en 2024. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information. J'espère que c'est clair. »

Mr LEBRUN : « En résumé, la concertation continue, nous allons prendre un assistant à maîtrise d'ouvrage pour être clair prochainement, pour nous aider à avancer sur l'affinage de ces éléments et leur réalisation concrète en fonction des demandes qui ont été faites, on a conscience et on l'a dit avec le marché notamment, celui de Leclerc, qui nécessite cette modernisation est un vrai vecteur et pourvoie un nombre de personnes important qui font vivre l'ensemble de ce secteur et avec le contexte actuel qui font encore plus vivre, puisque ça fonctionne même un peu mieux en semaine que ça ne fonctionnait avant, avec le contexte de télétravail qui existe à l'heure actuelle.

Merci Madame CARON et nous poursuivrons dans cette voie-là. »

Mme PACHOT : « Merci pour vos réponses parce qu'effectivement, le sujet des marchés peut être discuté dans des sphères très différentes les unes des autres et je pense que c'était très intéressant d'avoir une vision un peu plus globale de ce qu'il se passait et comment ça allait se dérouler. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « Juste une chose sur la question du mode de gestion, ça n'est pas le mode de gestion qui est le plus important. Il est important, évidemment, il faut réfléchir à ce que l'on veut faire du marché. Il y a plusieurs modes de gestion, il y a la DSP, il y a la régie et il y a aussi des solutions intermédiaires qui sont hybrides. Et l'idée est de se demander ce que la Ville a vocation à faire, quel est le métier de la Ville et quel est le métier, qui est un métier spécifique de gestion et de recherche de commerçants ? Et ça, ce n'est pas à une ville de le faire surtout à une ville comme Viroflay. Mais on n'a pas de religion qui soit faite dans ce domaine en tout cas, on n'est pas pour le tout privé ou le tout public. Voilà, j'ai apporté quelques précisions importantes.

Je voulais juste, avant de clore complètement ce Conseil municipal, vous parler un tout petit peu de vaccination. Si vous avez encore trois minutes devant vous. En termes de vaccination, vous êtes peut-être au courant parce que cela a été dit ces dernières semaines, à l'initiative du ministre qui a dit que les villes allaient constituer des listes d'attente, des inscriptions, donc, nous avons fait des inscriptions pour les plus de 75 ans pour qu'ils soient vaccinés avec le vaccin Pfizer ou Moderna, au centre de vaccination de Versailles. Cette liste comporte près de 450 personnes inscrites dont à peu près, pour l'instant les 80 premières ont été appelées soit pour être vaccinées sur les créneaux qu'on leur a proposés soit, lorsqu'on les a appelés, elles nous ont dit qu'elles étaient vaccinées. Donc, sur 450, il y en a 80 qui sont traitées. Mais il faut reconnaître que le nombre de doses qui nous étaient proposées, réparties par ville depuis trois semaines était extrêmement limitées puisque, je vous le rappelle, il y a deux semaines nous avons 11 doses, la semaine dernière 14 et cette semaine nous avons 16 doses. Ce n'est pas énorme, cela fait à peu près la moitié. Cela fait 41 doses, on peut considérer que la moitié a été appelée et l'autre moitié était vaccinée. Ils avaient trouvé des créneaux par miracle, via les différentes applications ou numéros de téléphone.

Il se trouve que la situation va vraisemblablement changer à partir de la semaine prochaine, parce qu'un deuxième centre de vaccination va être ouvert sur Versailles Grand Parc, qui va être Saint-Cyr-l'École, la maire a fait la demande, comme moi, j'avais fait la demande, mais c'est Saint-Cyr qui a remporté le centre de vaccination, je ne sais pas si c'est un cadeau. Donc, le nombre de doses va être doublé, c'est-à-dire que le centre de Versailles Grand Parc va recevoir le même nombre de doses qu'avant, mais pour un nombre de personnes moins important. Saint-Cyr va recevoir le même nombre de doses que Versailles avant, c'est-à-dire environ 600 doses hebdomadaires. Ce qui, réparti, devrait permettre 550 pour Versailles, une partie doit être mise sur Doctolib, donc, accessible au grand public, y compris ne faisant pas partie de l'intercommunalité et une partie va être répartie sur des créneaux donnés par ville. Ce qui fait que nous devrions pouvoir bénéficier, au maximum, d'environ une cinquantaine de doses par semaine, à partir de la semaine prochaine, sachant que les annonces qui ont été faites datent d'hier soir par la directrice de l'ARS, mais qui n'a aucune visibilité au-delà de deux semaines. Donc, elle nous dit que 552 doses, elle peut les tenir, mais au-delà, elle n'en sait rien. Donc nous sommes contents, mais nous serions contents qu'il y en ait un peu plus. Nous allons continuer à appeler les personnes qui sont en liste d'attente, continuer à inscrire toujours les plus de 75 ans, et les personnes vulnérables qui n'ont pas 75 ans, mais qui sont forcément à vacciner avec le Pfizer et le Moderna, en espérant pouvoir élargir notre liste le plus vite possible. Je rappelle qu'il y a à Viroflay près de 1 700 personnes de plus de 75 ans. Il faudra quelques mois pour arriver à vacciner tout le monde. On fait avec ce qu'on a, on en a discuté très largement avec les différents maires de Versailles Grand Parc, de la meilleure façon de le faire. Je pense que l'on est tombé sur la façon la plus équitable possible, de cette répartition par ville et par population.

La toute dernière chose, c'est le fait que le vaccin AstraZeneca devrait pouvoir être administré par les médecins traitants et par les pharmacies et les infirmières. Des Viroflaysiens m'ont demandé quels étaient les médecins qui allaient administrer le vaccin. Je ne vais pas donner de liste de médecins qui administrent le vaccin, chaque médecin est libre de le faire et c'est généralement le médecin traitant qui va le faire. On ne va pas choisir un médecin parce qu'il administre le vaccin. D'autre part, j'ai fait appeler les pharmacies de Viroflay et toutes ont dit être au taquet pour que dès que possible, elles puissent, elles aussi vacciner. Donc, cela s'adresse à un public différent des plus de 75 ans. Je ne sais plus, parce que maintenant, j'entends dire que l'on peut vacciner avec l'AstraZeneca des personnes de plus de 75 ans... Donc, on va essayer de se caler, les pharmacies savent qu'elles vont être amenées à le faire si elles sont volontaires, mais ne savent pas du tout quelles sont les modalités, combien de doses elles vont recevoir et les modalités de sélection de leurs clients qui seront vaccinés. Voilà le bilan que je voulais faire au Conseil municipal. Je dirais la même chose samedi matin à ceux qui suivront le Facebook Live, pour faire en sorte que la population soit au courant et évidemment, cette liste que l'on

a constituée qui est une liste d'inscriptions, nous la prenons dans l'ordre. Nous ne faisons pas remonter quelqu'un qui serait en bas, et qui appellerait cinquante fois la mairie en disant : « Je suis trop bas »... on prend dans l'ordre d'inscription. J'espère avoir été complet sur ce plan-là. Les EHPAD, c'est fait et les deuxièmes doses ont été distribuées. J'ai oublié de vous dire que les doses dont je parlais, ce sont des doses pour les primo-vaccinations, c'est-à-dire que lorsqu'on se fait vacciner pour la première fois, automatiquement, rendez-vous est pris pour la deuxième vaccination dans les trois semaines qui suivent et les deuxièmes vaccinations ne sont pas comprises dans ces doses-là. Au moins, on a le double de doses disponibles dans trois semaines pour vacciner. C'est compliqué tout cela. Merci à vous tous, je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis à bientôt. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h45